

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2018

LA PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL
ET LA PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

Pages

PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	4
PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL	12

La présentation du budget 2018 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet pour notre collectivité le 1^{er} janvier 2004.

Elle répond, en outre, à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

- Section d'investissement	13
---	-----------

Vous trouverez par chapitre en investissement :

* une présentation des crédits de paiement pour 2018 ;

* un texte de présentation.

- Chapitre 021 :	Virement de la section de fonctionnement	14
- Chapitre 024 :	Produit des cessions d'immobilisations	16
- Chapitre 040 :	Opérations ordre de transfert entre sections.....	19
- Chapitre 041 :	Opérations patrimoniales	21
- Chapitre 10 :	Dotations, fonds divers et réserves	24
- Chapitre 13 :	Subventions d'investissement	26
- Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilées	30
- Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33
- Chapitre 204 :	Subventions d'équipement versées	40
- Chapitres 21 et 23:	Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	48
- Chapitre 26 :	Participations et créances rattachées à des participations.....	60
- Chapitre 27 :	Autres immobilisations financières	62

- Section de fonctionnement	65
--	-----------

Vous trouverez par chapitre en fonctionnement :

* une présentation des crédits de paiement pour 2018;

* un texte de présentation.

- Chapitre 011 :	Charges à caractère général	66
- Chapitre 012 :	Charges de personnel et frais assimilés	80
- Chapitre 013 :	Atténuations de charges	84
- Chapitre 014 :	Atténuations de produits	86
- Chapitre 016 :	Allocation départementale personnalisée d'autonomie	88
- Chapitre 017 :	Revenu de solidarité active	91
- Chapitre 023 :	Virement à la section d'investissement (dépenses)	94

- Chapitre 042 :	Opérations ordre de transfert entre sections	96
- Chapitre 043 :	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement.....	99
- Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante	101
- Chapitre 6586 :	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	115
- Chapitre 66 :	Charges financières	117
- Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles	119
- Chapitre 68 :	Dotations aux amortissements et provisions	121
- Chapitre 70 :	Produits des services du domaine et ventes diverses	123
- Chapitre 73 :	Impôts et taxes	125
- Chapitre 731 :	Impositions directes	131
- Chapitre 74 :	Dotations et participations	135
- Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante	141
- Chapitre 76 :	Produits financiers	145
- Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	147
- Chapitre 78 :	Reprise sur amortissement et provision	149
 PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT		151
- Investissement		152
- Fonctionnement		157

***PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU
STOCK DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME
(tous budgets confondus)***

EVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Tous budgets confondus et en incluant les décisions nouvelles, l'ensemble des autorisations de programme s'élève en charge nette à millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Stock AP avant vote	AP 2018 nouvelles	Ajustements AP	Stock AP après vote
Dépenses	1 098,521	128,625	31,409	1 258,555
Recettes	207,071	22,421	5,766	233,258
Charge nette	891,451	108,204	25,643	1 025,297

Les propositions nouvelles, à hauteur de millions d'euros en dépenses, se déclinent par mission de la façon suivante:

Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports

Sports et loisirs

- une enveloppe de 25 millions d'euros destinée à la rénovation de la piscine de Marville en vue de son homologation comme équipement destiné à accueillir les épreuves olympiques de water-polo en 2024. Une AP recettes de 12,500 millions d'euros est parallèlement proposée ;
- une enveloppe de 0,250 million d'euros pour le financement des travaux de gros entretien des parcs de Sports co-gérés par le Département de Seine-Saint-Denis et la ville de Paris (SIGPS).

Mission : Culture, patrimoine, archives

Culture

- une enveloppe de 0,120 million d'euros pour l'accompagnement au plan artistique et culturel de la construction du collège expérimental de La Courneuve.

Mission : Développement et attractivité des territoires

Politique de la ville et habitat

- une enveloppe de 2 millions d'euros pour le dispositif «Chèque Habitat Ecologique et Citoyen 93»,
- une enveloppe de 1 million d'euros pour Rénov' Habitat 93.

Mission : Écologie urbaine

Biodiversité et nature en ville

- une enveloppe de 4,500 millions d'euros pour l'amélioration des parcs;
- une enveloppe de 0,450 million d'euros pour des études générales sur la trame verte;
- une enveloppe de 0,250 million d'euros pour l'aménagement de la tour maraîchère à Romainville;
- une enveloppe de 1,850 million d'euros pour l'amélioration de l'accessibilité du parc de la Haute-Ile;
- une enveloppe de 0,500 million d'euros pour le réaménagement de l'entrée du stade des Guilands, ainsi que la réalisation d'équipements sportifs;
- une enveloppe de 2,650 millions d'euros en dépenses et de 2,061 millions d'euros en recettes pour la maîtrise d'ouvrage unique de bâtiments du parc de la Poudrerie;
- une enveloppe de 0,800 million d'euros pour les travaux dans les espaces extérieurs des crèches;
- une enveloppe de 0,100 million d'euros pour les travaux dans les espaces extérieurs des établissements de l'aide sociale à l'enfance;
- une enveloppe de 0,290 million d'euros pour les travaux dans les espaces extérieurs des équipements de PMI;
- une enveloppe de 18 millions d'euros pour la restructuration du parc de la Bergère;
- une enveloppe de 0,500 million d'euros pour la poursuite de la rénovation des plantations vieillissantes et/ou non adaptées au contexte urbain.

Assainissement

- une enveloppe de 3,300 millions d'euros pour la réhabilitation d'un collecteur à Montreuil.

Mission : Éducation et jeunesse

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

- une enveloppe de 12,5 millions d'euros pour le collège Balzac de Neuilly-sur-Marne;
- une enveloppe de 1,334 million d'euros dans le cadre des premiers équipements du contrat de partenariat CP4;
- une enveloppe de 0,740 million d'euros pour les premiers équipements liés aux constructions en maîtrise d'œuvre publique (MOP);
- une enveloppe de 18 millions d'euros pour les travaux de maintenance et grosses réparations dans les collèges;
- une enveloppe de 1,500 million d'euros pour les TMGR dans les cités mixtes;

- une enveloppe de 1 million d'euros pour la remise à niveau du matériel et du mobilier scolaire.

Mission : Enfance et famille

Accueil de la petite enfance

- une enveloppe de 2,500 millions d'euros pour les subventions à destination des crèches non départementales;
- une enveloppe de 0,015 million d'euros pour les lieux uniques;
- une enveloppe de 0,120 million d'euros pour le financement des maisons d'assistantes maternelles.

Protection maternelle et infantile

- une enveloppe de 0,050 million d'euros de subvention pour les établissements de PMI.

Mission : Pilotage et modernisation

Pilotage et stratégie

- une enveloppe de 0,300 million d'euros pour les appels à projets liés à la Transition écologique;

Systèmes d'informations

- une enveloppe de 0,526 million d'euros pour le maintien en condition opérationnelle des serveurs du système informatique départemental;
- une enveloppe de 0,080 million d'euros pour la modernisation des logiciels dits « régaliens » (services sociaux, budget et finances, gestion des personnels);
- une enveloppe de 0,677 million d'euros pour le renouvellement des postes de travail informatiques;
- une enveloppe de 0,163 million d'euros pour le renouvellement des copieurs;
- une enveloppe de 0,422 million d'euros pour le maintien en condition opérationnelle des réseaux informatiques;
- une enveloppe de 0,107 million d'euros pour le maintien en condition opérationnelle des infrastructures de télécommunication;
- une enveloppe de 0,841 million d'euros pour la sécurisation des systèmes informatiques;
- une enveloppe de 0,155 million d'euros pour la modernisation des systèmes d'informations financières et décisionnelles;

- une enveloppe de 1,920 million d'euros pour la modernisation des systèmes d'informations sur les ressources humaines;
- une enveloppe de 2,410 millions d'euros pour la modernisation des systèmes d'informations sociales;
- une enveloppe de 2,005 millions d'euros pour le déploiement de la dématérialisation.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

PDU et infrastructures de transport en commun

- une enveloppe de 2 millions d'euros en faveur de la mise aux normes UFR.

Réseau routier

- une enveloppe de 10 millions d'euros dans le cadre de grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art.

Mission : Supports internes

Bâtiments départementaux

- une enveloppe de 1,700 million d'euros affectée aux travaux de maintenance et grosses réparations des sites centraux;
- une enveloppe de 6 millions d'euros pour la rénovation lourde de la crèche de la Bergère à Bobigny.

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Dépenses (en millions d'euros)				
Autonomie	3,218	0,000	0,000	3,218
Personnes âgées	2,397	0,000	0,000	2,397
Personnes handicapées	0,821	0,000	0,000	0,821
Citoyenneté active et Sport	60,493	25,250	-19,066	66,677
Sport et loisirs	60,493	25,250	-19,066	66,677
Conduite de l'action départementale	67,395	0,000	0,000	67,395
Mission Jeux Olympiques 2024	67,395	0,000	0,000	67,395
Culture, patrimoine, archives	5,529	0,120	0,318	5,966
Archives	0,008	0,000	0,052	0,060
Culture	5,446	0,120	0,165	5,731
Patrimoine culturel	0,075	0,000	0,100	0,175
Développement urbain	115,687	3,000	0,000	118,687
Aménagement et mobilités métropolitaines	106,237	0,000	0,000	106,237
Politique de la ville et habitat	9,450	3,000	0,000	12,450
Écologie urbaine	237,772	33,190	-0,408	270,554
Assainissement	190,906	3,300	8,500	202,706
Biodiversité et nature en ville	46,765	29,890	-8,908	67,747
Qualité de l'environnement urbain	0,100	0,000	0,000	0,100
Éducation et jeunesse	411,050	35,074	8,728	454,852
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	409,346	35,074	8,728	453,148
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	1,704
Emploi, insertion et attractivité territoriale	4,725	0,000	0,000	4,725
Attractivité territoriale	0,066	0,000	0,000	0,066
Insertion par l'emploi	4,660	0,000	0,000	4,660
Enfance et famille	4,818	2,685	0,154	7,657
Accueil de la petite enfance	4,222	2,635	0,175	7,032
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,596	0,050	-0,021	0,625
Pilotage et modernisation	4,994	9,606	1,400	16,000
Innovation et terr. numérique	0,200	0,000	0,480	0,680
Pilotage et stratégie	0,000	0,300	0,000	0,300
Systèmes d'information	4,794	9,306	0,920	15,020
Réseau routier et mobilité durable	153,566	12,000	10,721	176,287
Circulations douces et cadre de vie	25,669	0,000	7,000	32,669
PDU et infrastructures de transports en commun	79,716	2,000	-4,428	77,288
Réseau routier	48,181	10,000	8,149	66,330
Supports internes	29,274	7,700	29,563	66,537
Bâtiments départementaux	29,182	7,700	29,563	66,445
Logistique	0,092	0,000	0,000	0,092
TOTAL	1 098,521	128,625	31,409	1 258,555

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Recettes (en millions d'euros)				
Autonomie	0,714	0,000	0,530	0,767
Personnes handicapées	0,714	0,000	0,530	0,767
Citoyenneté active et sport	1,000	12,500	0,000	13,500
Sport et loisirs	1,000	12,500	0,000	13,500
Culture, patrimoine, archives	1,291	0,000	-0,120	1,172
Culture	1,000	0,000	0,000	1,000
Patrimoine culturel	0,291	0,000	-0,120	0,172
Écologie urbaine	109,399	2,061	3,103	114,564
Assainissement	102,301	0,000	4,190	106,491
Biodiversité et nature en ville	7,098	2,061	-1,087	8,073
Éducation et jeunesse	10,339	5,860	0,000	16,199
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	10,339	5,860	0,000	16,199
Pilotage et modernisation	0,552	0,000	0,000	0,552
Systèmes d'information	0,552	0,000	0,000	0,552
Réseau routier et mobilité durable	76,356	0,000	-1,037	75,319
Circulations douces et cadre de vie	14,560	0,000	0,000	14,560
PDU et infrastructures de transports en commun	38,074	0,000	1,625	41,698
Réseau routier	23,723	0,000	-2,662	21,061
Supports internes	7,419	0,000	3,767	11,186
Bâtiments départementaux	7,419	0,000	3,767	11,187
TOTAL	207,071	20,421	5,766	233,258

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Charge Nette (en millions d'euros)				
Autonomie	2,504	0,000	-0,053	2,451
Personnes âgées	2,397	0,000	0,000	2,397
Personnes handicapées	0,107	0,000	-0,053	0,054
Citoyenneté active et Sport	59,493	12,750	-19,066	53,177
Sport et loisirs	59,493	12,750	-19,066	53,177
Conduite de l'action départementale	67,395	0,000	0,000	67,395
Mission Jeux Olympiques	67,395	0,000	0,000	67,395
Culture, patrimoine, archives	4,237	0,120	0,437	4,795
Archives	0,008	0,000	0,052	0,060
Culture	4,446	0,120	0,165	4,731
Patrimoine culturel	-0,216	0,000	0,220	0,003
Développement urbain	115,687	3,000	0,000	118,687
Aménagement et mobilités métropolitaines	106,237	0,000	0,000	106,237
Politique de la ville et habitat	9,450	3,000	0,000	12,450
Ecologie urbaine	128,373	31,129	-3,512	155,691
Assainissement	88,606	3,300	4,310	96,216
Biodiversité et nature en ville	39,667	27,829	-7,822	59,675
Qualité de l'environnement urbain	0,100	0,000	0,000	0,100
Education et jeunesse	400,724	29,214	8,728	438,667
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	399,021	29,214	8,728	436,963
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	1,704
Emploi, insertion et attractivité territoriale	4,725	0,000	0,000	4,725
Attractivité territoriale	0,066	0,000	0,000	0,066
Insertion par l'emploi	4,660	0,000	0,000	4,660
Enfance et famille	4,818	2,685	0,154	7,657
Accueil de la petite enfance	4,222	2,635	0,175	7,032
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,596	0,050	-0,021	0,625
Pilotage et modernisation	4,442	9,606	1,400	15,448
Innovation et terr. numérique	0,200	0,000	0,480	0,680
Pilotage et stratégie	0,000	0,300	0,000	0,300
Systèmes d'information	4,243	9,306	0,920	14,468
Réseau routier et mobilité durable	77,210	12,000	11,758	100,968
Circulat. douces et cadre de vie	11,109	0,000	7,000	18,109
PDU et infrastructures de transports en commun	41,643	2,000	-6,053	40,590
Réseau routier	24,459	10,000	10,810	45,269
Supports internes	21,854	7,700	25,796	55,351
Bâtiments départementaux	21,716	7,700	25,796	55,213
Logistique	0,092	0,000	0,000	0,092
TOTAL	891,451	108,204	25,643	1 025,297

PRESENTATION PAR CHAPITRE
DU BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget 2018 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet, pour notre collectivité, le 1^{er} janvier 2004.

En outre, elle répond à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

SECTION D'INVESTISSEMENT

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	68,544	64,707

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances		
- Virement de la section de fonctionnement	68,544	64,707

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

L'autofinancement volontaire de la section d'investissement s'élève à 64,707 millions d'euros.

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	10,111	9,114

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
- Cessions foncières	10,111	9,114

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Au stade de la prévision budgétaire et répondant à la réglementation M 52, les montants attendus au titre des cessions immobilières sont inscrits en recettes de la section d'investissement.

La prévision à hauteur de 9,114 millions d'euros correspond à la cession des principaux biens suivants:

- foncier de la crèche Berthier à Pantin (1,135 million d'euros);
- ex locaux DDE, sis avenue Jean Jaurès et rue Sainte Anne à Aulnay-sous-Bois (0,360 million d'euros);
- foncier sis avenue du Consul Général Nordling à Livry-Gargan (0,612 million d'euros);
- foncier liés aux espaces publics des 3 gares T11 Express sur les communes de Dugny, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine et Stains (1,469 million d'euros);
- site CGR à Stains (4,5 millions d'euros).

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**CHAPITRE 040****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	11,519	12,503

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

Libellés	BP 2017	BP 2018
Mission : Citoyenneté active et sport	0,256	0,220
Mission : Finances dont :		
– Transfert des subventions d'équipement	8,364	8,825
– Neutralisation des amortissements	2,899	3,458

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**CHAPITRE 040****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	55,159	56,334

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances	55,159	56,334
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	30,698	31,703
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1,380	2,212
- Dotations aux amortissements des matériels	8,670	8,093
- Dotations aux amortissements des bâtiments	11,072	11,654
- Dotations aux amortissements des frais d'études	0,666	
- Amortissement des IRA	2,673	2,673

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

DEPENSES

Ce chapitre enregistre les mouvements d'ordre pour un montant de 12,503 millions en dépenses au titre des opérations de neutralisation des subventions d'équipement (8,825 millions d'euros) et des amortissements (3,458 millions d'euros).

RECETTES

Les dotations aux amortissements sont prévues à hauteur de 53,661 millions d'euros au budget primitif 2018. Ces dotations permettent de constater l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant soit de l'usage, du temps, du changement des techniques.

Les indemnités de remboursement anticipé issues du réaménagement de plusieurs emprunts structurés et du remboursement par anticipation d'un emprunt à taux variable ont été étalées comptablement et génèrent des recettes d'ordre. Au budget primitif 2018, le montant de l'annuité de ces indemnités est reconduit à hauteur de 2,673 millions d'euros.

OPERATIONS PATRIMONIALES**CHAPITRE 041****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	13,821	21,353

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances	13,821	20,649
– Intégration des frais d'études	13,248	19,353
– Réintégration d'avances	0,573	2,000

OPERATIONS PATRIMONIALES**CHAPITRE 041****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	13,821	21,353

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances	13,821	21,353
– Intégration des frais d'études	13,248	19,353
– Réintégration d'avances	0,573	2,000

OPERATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

Il est prévu l'intégration de 21,353 millions d'euros de frais d'études et d'avances de travaux, opération comptable (en dépenses et en recettes) qui générera un gain supplémentaire de FCTVA de l'ordre de 2 millions d'euros en 2019.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

CHAPITRE 10

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	24,000	26,500

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances	24,000	26,500
- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	24,000	26,500

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

CHAPITRE 10

Est inscrit à ce chapitre le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 26,500 millions d'euros. Ce produit s'appuie sur les perspectives de réalisation budgétaire 2017.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**CHAPITRE 13****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	45,259	48,088

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
<i>Missions :</i>		
- Écologie urbaine	1,410	2,920
- Éducation et jeunesse	10,646	12,951
- Réseau routier et mobilité durable	22,996	22,040
- Supports internes	10,153	9,320

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

Mission : Écologie urbaine

Programme : Biodiversité et nature en ville

Une enveloppe de recettes de 2,920 millions d'euros est prévue au budget primitif 2018. Elle intègre :

- 1,100 million d'euros dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage unique liée aux bâtiments du parc de la Poudrerie ;
- 1,750 million d'euros de la Région pour les travaux de comblement de la Fosse Maussoin ;
- la perception de deux autres subventions à hauteur de 0,035 million d'euros chacune, pour des études sur la biodiversité et pour l'amélioration des parcs.

Mission : Éducation et jeunesse

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Un volume de recettes à hauteur de 12,951 millions d'euros est attendu, recouvrant :

- 0,411 million d'euros de l'Etat pour l'équipement informatique des collèges et s'inscrivant dans le plan numérique national ;
- 8,030 millions d'euros de dotation d'équipement des collèges (DDEC) ;
- 0,400 million d'euros de la Commune de Montreuil concernant la réalisation d'un mail ;
- 0,500 million d'euros de la Commune de Bondy pour la réalisation d'un équipement sportif au collège Brossolette ;
- 3,610 millions d'euros de l'ANRU pour les internats adossés aux collèges suivants : Montreuil (1,9 million d'euros), Brossolette à Bondy (0,950 million d'euros) et Courbet à Pierrefitte.

Mission : Pilotage et modernisation

Programme : Innovation et territoire numérique

Des recettes à hauteur de 0,300 million d'euros sont attendues au titre de la participation de la Région d'Ile-de-France pour le raccordement des sites déconcentrés au réseau à Très Haut Débit (THD).

Programme : Pilotage et stratégie

Il est prévu au titre de ce programme des recettes à hauteur de 0,050 million d'euros provenant d'organismes tels que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du soutien aux actions liées à la mise en œuvre du plan d'action pour la transition écologique adopté par l'Assemblée départementale le 29 juin 2017.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Au titre du réseau routier et de la mobilité durable, les recettes attendues s'élèvent à 22,040 million d'euros.

Programme : Circulation douce et cadre de vie

Dans le cadre du Plan Mobilités Durables, il est prévu de percevoir 1,500 million d'euros de subventions régionales, pour l'aménagement de pistes favorisant la marche et la circulation de vélos.

Programme : Réseau routier

Les recettes proposées à hauteur de 2,930 millions d'euros sont affectées aux actions suivantes:

- la mise en sécurité du réseau: 0,500 million d'euros de la Région;
- le développement et la modernisation du réseau départemental: 2,430 millions d'euros dont 1,800 millions d'euros pour la RD 28 prolongée Est dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région «Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable».

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les recettes de ce programme s'élèvent à 17,612 millions d'euros.

Elles intègrent principalement 16,110 millions d'euros de subvention en faveur du développement des transports en site propre :

- Le T5 Saint-Denis / Garges / Sarcelles (ligne mise en service en 2013): 5,756 millions d'euros;
- le T1 Noisy-le-Sec / Val de Fontenay: 9,140 millions d'euros;
- l'insertion urbaine d'un bus à haut niveau de service sur la RN3 (Tzen 3): 1,214 million d'euros.

Auxquelles se rajoutent:

- 0,600 million d'euros pour la mise aux normes des arrêts de bus,
- 0,400 million d'euros dans le cadre du Plan de déplacement urbain (PDU) et les comités d'axe.

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Les recettes à hauteur de 9,320 millions d'euros se déclinent de la façon suivante:

- 6,500 millions d'euros du Syndicat des transports d'Ile-de-France dans le cadre de la reconstruction du centre technique de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois;
- 1,470 million d'euros de la Commune de Bobigny pour la reconstruction du centre technique du stade de la Motte;
- 0,600 million d'euros de l'Etat pour les travaux menés dans les cités administratives y compris de sécurisation;
- 0,750 million d'euros de la Caisse d'allocations familiales en faveur de la rénovation lourde des crèches dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**CHAPITRE 16****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	74,091	79,000

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Education et jeunesse		
- Contrats de partenariat-loyer financier Part capital	8,986	10,300
Mission : Finances		
- Remboursement en capital des emprunts	65,105	68,700

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**CHAPITRE 16****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	103,085	149,909

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances		
-Recours à l'emprunt	103,650	149,884
-Dépôt et cautionnement	0,015	0,025

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

CHAPITRE 16

DEPENSES

Les inscriptions proposées pour 2018 intègrent 68,700 millions d'euros de remboursement en capital auxquels s'ajoutent 10,300 millions d'euros au titre de la part de capital à rembourser dans le cadre des loyers des contrats de partenariats relatifs à la construction des collèges.

RECETTES

Au budget primitif 2018, l'emprunt d'équilibre s'établit à 149,884 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	22,788	20,895

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Missions:		
- Autonomie	0,060	0,050
- Citoyenneté active et sport	0,605	0,849
- Culture, patrimoine, archives	0,453	0,505
- Développement urbain	0,690	0,990
- Écologie urbaine	1,315	1,628
- Éducation et jeunesse	1,560	2,610
- Pilotage et modernisation	3,842	4,217
- Réseau routier et mobilité durable	13,537	8,992
- Supports internes	0,616	1,045

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**CHAPITRE 20****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,060	0,050

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : - Autonomie (MDPH)	0,060	0,050

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

Mission : Autonomie

Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,050 million d'euros est proposé, en dépenses et en recettes, répondant aux besoins d'évolution du logiciel métier.

Mission : Citoyenneté active et sport

Programme : Sports et loisirs

Les crédits proposés à ce chapitre au titre de 2018, s'élèvent à 0,849 million d'euros et sont pour l'essentiel consacrés:

- aux études techniques préalables à la construction de la Piscine de Pierrefitte (0,450 million d'euros) ;
- aux études préalables à la reconstruction de la Piscine Marville sur le site des terrains de sports interdépartementaux à Saint-Denis, en vue de son intégration aux équipements olympiques de 2024 (0,250 million d'euros) ;
- aux études de préfiguration des évolutions du centre de loisirs départemental de Champs-sur-Marne (0,100 million d'euros) ainsi qu'aux études de suivi sanitaire du plan d'eau pour garantir la sécurité pour les jeunes qui fréquentent ce centre.

Mission : Culture, patrimoine, archives

Programme : Archives

Les crédits proposés à hauteur de 0,081 million d'euros sont principalement affectés:

- aux frais de numérisation des archives (0,060 million d'euros),
- aux frais d'études pour la modernisation du système de gestion des archives départementales (0,020 million d'euros).

Programme : Culture

Il est proposé d'inscrire à ce titre en 2018 une enveloppe de 0,295 million d'euros consacrés:

- aux études techniques de préparation du Grand Projet Image (0,161 million d'euros),
- aux études techniques destinées à la création d'une extension du site de la Dynamo qui accueille les activités de l'association Banlieue Bleues (0,111 million d'euros),
- aux droits de reproduction engagés à l'occasion des expositions de la collection départementale d'art contemporain (0,020 million d'euros).

Programme : Patrimoine culturel

Les crédits proposés pour ce programme s'élèvent à 0,129 million d'euros et sont pour la plus large part destinés à la poursuite des études de préfiguration du Parc Archéologique de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne (0,100 million d'euros), ainsi qu'en ce qui concerne le patrimoine architectural contemporain aux études techniques sur le bâtiment de la Bourse du Travail de Bobigny (0,025 million d'euros).

Mission : Développement urbain

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Pour soutenir les études d'aménagement, d'urbanisme et les infrastructures liées aux technologies de l'information, il est proposé d'inscrire :

- un montant de 0,640 million d'euros pour poursuivre les études urbaines menées dans le contexte de préparation de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (Dugny La Courneuve / Cluster des Médias et secteur ouest Valbon / piscine de Marville);
- une enveloppe de 0,060 million d'euros destinée à la faisabilité d'une plateforme de massification de l'évacuation des déblais de chantiers à l'échelle de Plaine Commune et de l'opération d'aménagement de Dugny-La Courneuve;
- une enveloppe de 0,070 million d'euros pour les études de pôle sur la gare de Villepinte-Parc du Sausset (subventionnée à 100% par IDF Mobilités);
- une participation pour le financement des études du T8 sud (0,050 million d'euros) et un marché d'études sur un système de covoiturage dynamique sur les pôles générateurs de trafic (0,060 million d'euros).

Mission : Écologie urbaine

A ce chapitre, l'inscription budgétaire au titre de l'Ecologie urbaine s'élève à 1,628 million d'euros sur ce chapitre. Elle recouvre:

- les études sur la biodiversité (0,158 million d'euros),
- les études en faveur de l'insertion des parcs et des liaisons vertes à hauteur de 1,470 million d'euros: parmi lesquelles les études relatives à la restructuration des entrées du parc Georges Valbon, les études de conception du parc de la Bergère, celles liées à l'aménagement du parking de la pointe de Gournay et à la passerelle sur la Marne entre Noisy-le-Grand et le parc de la Haute Ile.

Mission : Education et jeunesse

Les crédits proposés s'établissent à 2,610 millions d'euros. Ils sont destinés aux programmes suivants:

- 1,000 million d'euros pour les études relatives aux constructions, rénovations des collèges visant la finalisation du PEI ainsi que la mise en œuvre de nouvelles opérations dans le cadre du Plan Ambition Collèges ,
- 0,900 million d'euros dans le cadre de la maintenance des collèges,
- 0,710 million d'euros pour la poursuite d'une politique d'équipement soutenue dans le domaine du numérique (*études et logiciels imputées à ce chapitre*).

Mission : Pilotage et modernisation

Programme : Pilotage et stratégie

Il est proposé d'inscrire pour ce programme une enveloppe de 0,196 million d'euros destinés, d'une part à la réalisation d'études de faisabilité technique de mise en œuvre d'un projet de vrac alimentaire mobile, d'un dispositif innovant d'information numérisé sur la qualité de l'air notamment, et d'autre part, l'acquisition de licences informatiques destinées à l'activité de l'Observatoire départemental.

Programme : Systèmes d'informations

Les crédits proposés à ce programme s'élèvent à 4,021 millions d'euros. Ils se répartissent comme suit:

- 2,024 millions d'euros pour les acquisitions de logiciels et licences destinées à moderniser et maintenir les logiciels métiers dont sont équipés les services départementaux, pour lesquels les logiciels de gestion des aides sociales (0,810 million d'euros) et les logiciels de gestion des ressources humaines (0,720 million d'euros) représentent un effort important en 2018;

- 0,807 million d'euros destiné aux acquisitions logicielles et frais d'études consacrées au maintien en condition opérationnelle des réseaux informatiques;
- 0,700 million d'euros destiné principalement aux outils logiciels permettant le déploiement de la modernisation des processus administratifs par le recours aux pratiques de dématérialisation (0,605 million d'euros);
- 0,490 million d'euros destiné aux achats de licences pour équiper les postes de travail des agents départementaux.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Un montant de 8,992 millions d'euros est affecté pour la réalisation de cette mission. Ce montant se décline en trois programmes.

Programme : Circulation douce et cadre de vie

Des crédits à hauteur de 0,800 million d'euros sont proposés :

- 0,585 million d'euros affectés aux études sur le développement des itinéraires cyclables et modes actifs,
- 0,215 million d'euros affectés à la lutte contre les nuisances phoniques.

Programme : PDU et infrastructures de transport en commun

Une enveloppe de 5,667 millions d'euros est proposée et concerne les actions suivantes :

- la réalisation des infrastructures de tramway et BHNS à hauteur de 4,699 millions d'euros intégrant:
 - le projet de requalification de l'ex-RN3 de Pantin à Pavillons-sous-Bois pour un montant de 1,655 million d'euros ;
 - le prolongement de la ligne T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay pour un montant de 2,466 millions d'euros ;
 - les études d'aménagement connexes pour un montant de 0,480 million d'euros.
- la maîtrise des déplacements à hauteur de 0,280 million d'euros dont 0,100 million d'euros pour le dispositif GERFAUT 2 ;
- les franchissements à hauteur de 0,538 million d'euros ;
- l'amélioration de la circulation des bus pour un montant de 0,150 million d'euros.

Programme : Réseau routier

Des crédits d'études à hauteur de 2,525 millions d'euros sont proposés et concernent les actions suivantes:

En matière de développement et modernisation du réseau de voirie départementale:

Pour 2018, ces crédits s'établissent à 1,195 million d'euros consacrés aux études prospectives et aux études préalables aux travaux d'aménagement de grands projets urbains et de requalification.

En matière de mise en sécurité du réseau:

Ces crédits s'établissent à 1,330 million d'euros répartis entre des frais d'études consacrés aux grosses réparations de voirie et de berges (0,935 million d'euros), ceux affectés à l'éclairage public (0,050 million d'euros) et ceux fléchés pour les aménagements sécuritaires notamment au titre du Plan Mobilités Durables (0,280 million d'euros).

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits proposés au titre de ce programme s'élèvent à 1,045 million d'euros, consacrés aux études liées aux projets suivants:

- l'opération de déplacement des locaux de la DEA (0,200 million d'euros);
- les travaux de construction et de rénovation des bâtiments départementaux (0,300 million d'euros);
- les rénovations lourdes d'équipements s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité (0,300 million d'euros);
- la rénovation lourde de la crèche de la Bergère à Bobigny (0,150 million d'euros).

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**CHAPITRE 204****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	34,319	42,004

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Missions :		
- Autonomie	0,476	0,476
- Citoyenneté active et Sport	4,727	5,237
- Culture, Patrimoine, Archives	1,330	1,066
- Développement urbain	16,888	27,373
- Éducation et jeunesse	2,182	1,272
- Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,715	0,680
- Enfance et famille	1,635	2,062
- Pilotage et modernisation	0,200	0,700
- Réseau routier et mobilité durable	2,853	0,577

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**CHAPITRE 204****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)		0,050

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : - Développement urbain <i>(remboursement de subventions au titre du programme FIQ)</i>		0,050

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

CHAPITRE 204

Mission : Autonomie

Programme : Personnes âgées

Un budget de 0,423 million d'euros est proposé pour :

- la poursuite de deux opérations engagées, l'EHPAD Camille Saint-Saens à Aulnay-sous-Bois (0,130 million d'euros) et Leopold Bellan à Romainville (0,130 million d'euros) ;
- la poursuite du financement des travaux engagés concernant l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand (0,110 million d'euros) ;
- la mise aux normes de l'EHPAD hospitalier Les Ormes à Montreuil (0,039M€) ;
- l'acquisition de matériels dans le cadre de la convention CNSA (0,015million d'euros).

Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,053 million d'euros est proposé pour la poursuite du soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Arc en ciel à Tremblay-en-France.

Mission : Citoyenneté active et Sports

Programme : Sports et loisirs

Les crédits affectés à ce programme sont proposés au titre de 2017 à hauteur de 5,236 millions d'euros, en progression successive depuis deux ans, de plus de 10 % par rapport au budget précédent et de plus de 44 % entre 2016 et 2017.

Cette enveloppe s'inscrit dans le Plan Piscine adopté par l'Assemblée départementale dans sa délibération du 10 octobre 2016. Ainsi, pour 2018, seront concernées:

- au titre de l'aide à la rénovation ou à l'extension de piscines, les opérations portées par les communes ou structures intercommunales suivantes: Stains, Epinay-sur-Seine et Neuilly-Plaisance (seconds versements), ainsi que Saint-Ouen, Villemomble, Le Raincy et Bobigny (premiers versements) (2,007 millions d'euros),

- au titre des créations ou reconstructions de piscines, les opérations portées par les communes ou structures intercommunales: Aulnay-sous-Bois, Aubervilliers et Bagnolet (1,000 million d'euros).

Cette enveloppe est également consacrée:

- à la poursuite des subventionnements d'opérations de réhabilitation d'équipements sportifs retenues dans le cadre du Plan de Rattrapage des Équipements Sportifs (PRES) (1,629 million d'euros);
- au versement de l'aide accordée par le Département à la rénovation du gymnase de Gagny (0,200 million d'euros);
- une enveloppe de 0,125 million d'euros pour le SIGPS dans l'attente des résultats de l'étude sur les aménagements et leur faisabilité.

Mission : Conduite de l'action départementale

Programme : Stratégie budgétaire et financière

Les propositions budgétaires s'établissent à ce chapitre à 2,475 millions d'euros recouvrant :

- la participation du Département aux dépenses d'investissement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (1,800 million d'euros);
- le versement annuel résiduel de subventions en annuités à l'Office Seine-Saint-Denis Habitat (0,575 million d'euros);
- l'appel à projet IN Seine-Saint-Denis (0,100 million d'euros).

Mission : Culture, Patrimoine, Archives

Programme : Culture

Une enveloppe de crédits d'un montant total de 1,066 million d'euros est proposé au titre de ce programme, elle est principalement dédiée:

- au soutien apporté par le Département à la rénovation de la MC93 à Bobigny (0,778 million d'euros) ;
- à la poursuite des versements des annuités de subventions décidées antérieurement concernant le cinéma le Trianon à Noisy-le-Sec, la salle de spectacle Le Triton aux Lilas, ainsi que le TGP à Saint-Denis (0,135 million d'euros);
- à la création d'une enveloppe pour soutenir les théâtres et les cinémas du réseau Cinéma 93 pour l'achat de matériels scéniques ou cinématographiques pour améliorer leurs conditions d'accueil des publics (0,120 million d'euros).

Mission : Développement urbain

Au budget primitif 2018, les subventions d'investissement versées s'établissent à 27,373 millions d'euros fortement impactés par les opérations de transports (22,632 millions d'euros contre 10,061 millions d'euros en 2017). Elles concernent les programmes suivants :

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Les crédits s'établissent à hauteur de 22,632 millions d'euros. Ils concernent les subventions d'équipement pour les projets de lignes de métro suivants:

- le prolongement de la ligne 11 (5,160 millions d'euros),
- le prolongement de la ligne 12 (2,425 millions d'euros),
- le prolongement de la ligne 14 (15,047 millions d'euros s'appuyant sur la convention de financement n°3 adoptée le 7 juillet 2016).

Programme : Economie sociale et solidaire

Les crédits proposés s'établissent à 0,425 million d'euros consacrés en majeure partie au soutien aux projets portés par les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire dont la plus grande partie est destinée à un appel à projet qui a lieu tous les ans.

Programme : Politique de la ville et habitat

L'inscription budgétaire au titre de la politique de la ville et de l'habitat sur ce chapitre s'élève à 4,741 millions d'euros intégrant la mise en place du chèque Habitat Ecologique et Citoyen 93 (0,300 million d'euros). Ce nouveau dispositif de subvention a pour but de valoriser et récompenser les initiatives innovantes en matière de transition écologique.

Au titre du logement social, ce budget intègre également:

- la poursuite du soutien à l'Office Public de l'Habitat 93 à hauteur de 2,208 millions d'euros ;
- la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs sur la base du principe d'une aide aux bailleurs sociaux d'un montant de 5 000 euros par logement social neuf à hauteur de 0,284 million d'euros.

Au titre de la réhabilitation du parc privé:

- les programmes OPAH/FIQ dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens: 0,315 million d'euros ;
- le dispositif Renov' Habitat 93: 1,2 million d'euros se répartissant pour moitié entre des aides en faveur de copropriétés (environ 390 dossiers) et des aides à des particuliers ;

- la lutte contre l'habitat indigne: 0,435 million d'euros recouvrant le solde deux ilots sur Saint-Denis, de deux ilots sur Montfermeil, 50 % d'un ilot sur Le Pré-Saint-Gervais.

Mission : Éducation et jeunesse

Les inscriptions budgétaires à ce chapitre s'élèvent pour 2017 à 1,272 million d'euros dont:

- 0,797 million d'euros de subventions d'équipement versées à la Région pour les collèges en cités mixtes.
- 0,455 million d'euros liés à l'acquisition des premiers équipements ou à la remise à des mobiliers et des matériels dans les collèges.

Mission : Emploi, insertion et attractivité du territoire

Il est proposé l'inscription de 0,680 million d'euros affectés à cette mission largement lié au développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette enveloppe intègre principalement :

- 0,425 million d'euros pour soutenir les porteurs de projets structurants en matière d'économie sociale et solidaire. Une autorisation de programme de 1,5 million d'euros est également proposée couvrant la période 2018-2020,
- 0,200 million d'euros pour solder le programme pôles de compétitivité,

Mission : Enfance et famille

Le plan consacré à la petite enfance et à la parentalité se traduit par une montée en charge continue des inscriptions budgétaires en investissement, permettant d'apporter un soutien financier renouvelé avec deux objectifs stratégiques principaux:

- la création de nouvelles places d'accueil;
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des parents.

Programme : Accueil de la petite enfance

L'inscription budgétaire proposée au titre de ce programme s'élève en 2018 à 1,872 million d'euros, en progression de 24 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce budget est principalement destiné au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance (1,6096 million d'euros), en

ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités.

Il intègre le financement de projets innovants dans le cadre d'un appel à projet (FIPEP) en lien avec la Caisse d'allocations familiales.

Des crédits sont aussi prévus pour soutenir le développement:

- des lieux uniques d'inscription et/ou d'information des familles sur les modes d'accueil, à hauteur de 0,015 million d'euros ;
- des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à hauteur de 0,161 million d'euros.

Par ailleurs, un budget de 0,087 million d'euros est également proposé au titre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif (FODDAC) en investissement.

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Le Département entend continuer à conforter - voire renforcer lorsqu'il s'agit de territoires prioritaires - son soutien financier à différents porteurs de projets concernant leurs équipements, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité.

Les crédits de paiement prévus au titre du programme Protection maternelle et infantile et planification familiale s'élèvent à 0,191 million d'euros.

Mission : Pilotage et modernisation

Programme : Innovation et territoire numérique

Une enveloppe budgétaire de 0,600 million d'euros dont l'objet concerne la poursuite le financement du déploiement du réseau Très Haut Débit (THD). Il s'agit de subventions d'investissement versées aux opérateurs dans le cadre de la reprise en régie de l'établissement public DEBITEX. Les 0,600 million d'euros versés en 2018 donneront lieu à 0,300 million d'euros de remboursement de la part de la Région en 2019.

Programme : Pilotage et stratégie

Des crédits à hauteur de 0,100 million d'euro sont proposés en 2018 pour soutenir les projets qui émergeront de l'appel à projet relatif à la problématique des structures spécialisées dans le réemploi des matériaux de construction, conformément au plan de transition écologique adopté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 29 juin 2017.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

En matière de réseau routier et de mobilité durable, les subventions d'équipement sont proposées à hauteur de 0,577 million d'euros. Ces crédits sont répartis entre les programmes suivants :

Programme : Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

En complément des inscriptions effectuées sur d'autres chapitres (études, acquisitions foncières et travaux), il est proposé un budget de 0,177 million d'euros, consacré aux subventions d'investissement versées pour le TZen 3 (0,037 million d'euros), pour le T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay (0,140 million d'euros).

Programme : Circulations douces et cadre de vie

Une enveloppe budgétaire de 0,400 million d'euros est proposée principalement fléchée sur la poursuite de la mise en œuvre des programmes expérimentaux d'isolation des façades.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**CHAPITRES 21 ET 23****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	163,993	199,283

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Missions :		
- Action sociale, prévention, santé	0,010	0,510
- Citoyenneté active et Sport	1,320	1,788
- Culture, patrimoine, archives	0,799	0,245
- Écologie urbaine	8,805	10,995
- Éducation et jeunesse	87,028	118,668
- Enfance et famille	0,441	0,441
- Pilotage et modernisation	2,508	3,356
- Réseau routier et mobilité durable	40,942	42,101
- Ressources humaines	0,134	0,139
- Supports internes	21,923	20,947

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**CHAPITRES 21 ET 23****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,022	0,033

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : - Autonomie (MDPH)	0,022	0,033

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 ET 23

Les inscriptions à ces chapitres marquent une croissance de plus de 21 % par rapport au budget précédent avec de fortes progressions dans les domaines de l'éducation, des sports et de l'écologie urbaine.

Mission : Action sociale, prévention, santé

Il est proposé l'inscription de 0,510 million d'euros, visant principalement le déploiement de mesures nouvelles en faveur de l'action bucco-dentaire (0,500 million d'euros pour l'achat d'un bus dentaire et d'unités mobiles dentaires pour des interventions auprès des personnes âgées dans le cadre d'actions hors les murs).

Mission : Citoyenneté active et Sport

Programme : Sport et Loisirs

Les crédits proposés à ce titre en 2017 s'élèvent à 1,788 million d'euros et sont notamment destinés:

- aux travaux de maintenance lourdes et de grosses réparations sur le patrimoine sportif et de loisirs du Département qui permettront notamment d'améliorer à la fois la capacité d'accueil et les conditions de fonctionnement de la base de Loisirs de Champs-sur-Marne, de réaliser des travaux de voirie au sein du centre équestre du parc Georges Valbon, l'aménagement du parcours de santé dans le Parc du Sausset ou encore l'aménagement du stade des Guilands (1,000 million d'euros),
- aux acquisitions foncières résiduelles nécessaires à la réalisation de la piscine de Pierrefitte-sur-Seine (0,250 million d'euros),
- les acquisitions de matériels pour l'entretien de ces équipements (0,110 million d'euros).

Mission : Culture, Patrimoine, Archives

Programme : Archives

Les crédits proposés à ce titre s'élèvent à 0,082 million d'euros destinés :

- aux acquisitions de matériels (mobilier de bibliothèque et matériels audio vidéo) pour la gestion et le traitement technique des archives (0,043 million d'euros),
- aux travaux de restauration d'archives et d'ouvrages anciens conservés par la direction des archives (0,024 million d'euros),
- aux acquisitions d'ouvrages anciens pour enrichir le fonds archivistique (0,015 million d'euros).

Programme : Culture

Une enveloppe de crédits à hauteur de 0,138 million d'euros est proposée principalement en vue de donner au Département la possibilité d'acquérir des œuvres d'art pour enrichir la collection départementale d'art contemporain (0,120 million d'euros).

Programme : Patrimoine culturel

L'enveloppe de crédits proposés pour ce programme s'élève à 0,025 million d'euros destinés à l'achèvement des travaux de réalisation d'une réplique de maison danubienne sur le site Archéologique de la Haute-Ile, essentiellement réalisée sous la forme d'un chantier d'insertion.

Mission : Écologie urbaine

Le Programme d'Investissement et de Modernisation des Parcs Départementaux «A vos parcs» porte une ambition structurée autour de quatre objectifs :

- Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité ;
- Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs ;
- Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à disposition et développer de nouveaux modes de gestion ;
- Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance.

Les inscriptions proposées à ces chapitres pour l'exercice 2018 marquent cet engagement. Elles s'élèvent à 10,995 millions d'euros, soit une évolution de l'ordre de 25 % par rapport à l'exercice précédent

Les crédits proposés se déclinent de la manière suivante :

Au titre de l'insertion des Parcs départementaux et liaisons vertes : 7,088 millions d'euros concernant principalement:

- l'achèvement des travaux de comblement de la Fosse Maussoin (3,500 millions d'euros) et le lancement des travaux de réaménagement (0,393million d'euros);
- les travaux de réaménagement de l'aire de jeux de la Baleine au parc de l'Ile-Saint-Denis (0,400 million d'euros) ;
- le réaménagement de l'entrée du stade au parc Jean Moulin Les Guilands (0,200 million d'euros);
- la poursuite du programme de renouvellement des arbres d'alignements vieillissant et/ou non adaptés au contexte urbain (0,235 million d'euros) ; une enveloppe de 0,710 million d'euros pour l'amélioration des espaces extérieurs s'inscrivant dans le Plan Petite Enfance et Parentalité;
- une enveloppe de 1,400 million d'euros (1,100 million en recettes) pour permettre le portage par le Département de la maîtrise d'ouvrage des opérations FSIL de la Poudrerie pour le compte de l'EPT Terres d'Envol. En 2018, les travaux porteraient sur la réhabilitation du centre nature de Villepinte et la mise en sécurité du centre nature de Sevrans.

Au titre de l'accueil, l'éducation à l'environnement et de la valorisation du patrimoine : 3,907 millions d'euros

Il est proposé l'inscription de 3,306 millions d'euros répondant aux aménagements en termes de sécurité, d'accueil du public (équipements neufs) et d'entretien, afin d'améliorer les conditions d'accès et l'attrait pour les espaces verts:

- en terme d'accueil, une enveloppe de 1,400 million d'euros permettra de réaliser plusieurs équipements ludiques ou sportifs, de réaliser des aménagements permettant d'offrir des activités de buvettes et de restaurations et de mettre à niveau différents équipements tels que les abris,
- en matière de sécurisation, une enveloppe de 1,160 million d'euros doit permettre de poursuivre les travaux de remise aux normes en agissant également sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- en matière de gestion du patrimoine végétal, une enveloppe de 0,400 million d'euros sera consacrée à la sécurisation et à la pérennisation des boisements, l'entretien des milieux humides et des milieux ouverts.

Le programme de signalétique sera poursuivi à hauteur de 0,248 million d'euros avec la mise en place d'une signalétique adaptée sur la zone sud du parc Georges Valbon

(secteur Audias) et le renouvellement de différentes signalétiques directionnelles et informatives aux entrées des parcs.

Enfin, le budget lié à l'acquisition de matériel sera renforcé (0,350 million d'euros) afin de compléter les mobiliers présents dans les parcs, fortement demandés par les usagers (bancs, corbeilles, fontaines à eau, abris, table de pique-nique, équipements de jeux).

Mission : Éducation et jeunesse

Les crédits prévus à ce chapitre s'établissent à 118,668 millions d'euros, en progression de 36,36 % par rapport au budget précédent.

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre des constructions neuves, rénovations et extensions : une enveloppe financière d'un montant de 71,440 millions d'euros répond à la fois à l'achèvement des opérations du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) ainsi qu'à la poursuite du Plan Ambition Collèges (PAC).

Plus précisément, il s'agit des opérations suivantes :

- la construction du 6ème collège à Aubervilliers pour un montant de 13 millions d'euros ;
- la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin pour un montant de 6 millions d'euros ;
- la rénovation avec extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine pour un montant de 14,300 millions d'euros.

Auxquels s'ajoutent, des crédits consacrés aux nouvelles opérations de constructions, reconstructions et de rénovations lourdes au titre du PAC :

- Le programme de constructions et reconstructions à hauteur de 4,700 millions d'euros concernant les collèges et internat suivants:
 - la reconstruction hors site du collège Pierre Semard à Bobigny (0,400 million d'euros) ;
 - la construction de l'internat neuf et d'un équipement sportif à Pierre Brossolette à Bondy (1,800 million d'euros) ;
 - le collège expérimental à la Courneuve (0,700 million d'euros) ;
 - la rénovation lourde du collège Jean Vilar à la Courneuve (0,800 million d'euros);
 - la construction du collège neuf du Raincy/Gagny/Villemomble (0,200 million d'euros) et du collège Saint-Denis/Ile-Saint-Denis (0,400 million d'euros);
 - la reconstruction du collège Langevin à Bagnolet (0,400 million d'euros).

- Le programme de rénovations lourdes des collèges (4,350 millions d'euros) :
 - la rénovation et extension du collège Evariste Gallois à Epinay-sur-Seine (0,300 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Sisley à Seine-Saint-Denis (1,500 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Lenain De Tillemont à Montreuil (0,400 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Georges Brassens à Sevran (0,800 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France (2,500 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Marie Curie au Lilas (0,800 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Henri Sellier à Bondy (0,500 million d'euros).

A cela s'ajoutent, les loyers relatifs à l'exploitation dans le cadre des contrats de partenariat: 1,974 million d'euros et la participation du Département aux contrats de

partenariat dans le cadre du PAC pour un montant de 22,636 millions d'euros (collège intercommunal de Livry-Gargan, collège intercommunal de Montreuil, collège de Pisan à Aulnay-sous-Bois, collège intercommunal de Saint-Denis/Aubervilliers, collège Intercommunal de Drancy/ La Courneuve et le collège à Noisy-le-Sec).

Il est enfin prévu d'inscrire 1,425 million d'euros pour l'acquisition de matériel et mobilier scolaires pour les nouveaux collèges.

Au titre de la maintenance des collèges

Une enveloppe financière d'un montant de 39,933 millions d'euros est destinée aux travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges et intégrant les marchés de performance énergétiques, en progression de 53 % par rapport à l'exercice précédent.

Au titre des moyens de fonctionnement des collèges

Il est proposé une enveloppe financière de 1,156 million d'euros, en progression de 47 %, affectée au renouvellement du mobilier et matériel. Dans le cadre du projet de service public des ATTEE, l'effort sur le matériel des agents techniques pour l'amélioration des conditions de travail sera poursuivi.

Au titre du collège numérique

Enfin, une enveloppe financière de 5,980 millions d'euros se répartit entre la poursuite des équipements numériques des collèges (3,067 millions d'euros) et les aménagements s'y afférant (0,105 million d'euros), l'achat de matériel informatique dans le cadre du PEI (0,063 million d'euros) et le déploiement du très haut débit et du wifi (1,800 million d'euros).

Programme : Projet Éducatif Départemental

Les crédits relatifs à ce programme s'élèvent à 0,160 million d'euros et concernent essentiellement l'acquisition de matériel de restauration.

Mission : Enfance et famille

Programme : Accueil de la petite enfance

Il est prévu de reconduire une enveloppe de 0,350 million d'euros pour l'achat des mobiliers et matériels spécifiques des crèches départementales, dans le cadre des rénovations découlant du Plan petite enfance et parentalité.

Programme : Aide sociale à l'enfance

Il est prévu un budget de 0,021 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants pour les équipements de l'aide sociale à l'enfance.

Programme : Protection maternelle et infantile

Il est également prévu de reconduire une enveloppe budgétaire de 0,070 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants et de matériel spécialisé pour les établissements de PMI.

Mission : Pilotage et modernisation

Programme: Systèmes d'informations

Le budget à ce titre, s'élève à 3,329 millions d'euros, en progression de 32,73 % par rapport au budget précédent.

Il recouvre les achats de matériels et les travaux relatifs aux actions suivantes :

- la poursuite du raccordement des services départementaux déconcentrés au réseau Très Haut Débit (THD) (1,140 million d'euros),
- le raccordement au réseau de Téléphonie par Internet (TOIP) (0,350 million d'euros),
- la sécurisation des systèmes informatiques (0,685 million d'euros),

- l'entretien lourd des infrastructures informatiques de l'administration départementale (serveurs informatiques, réseaux téléphoniques, mise à jour et modernisation des logiciels métiers) (0,734 million d'euros),
- le renouvellement des parcs micro informatique et de reprographie (0,420 million d'euros).

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Les crédits proposés au titre de cette mission s'élève à 42,101 millions d'euros avec un engagement marqué en faveur du développement des aménagements cyclables.

Ils se répartissent comme suit :

Programme : Circulations douces et cadre de vie

Le budget imputé à ce chapitre et relatif au développement des modes actifs s'établit à 5,390 millions d'euros, en progression de 40 % par rapport au budget précédent.

En matière d'innovation, notons pour 2018 au titre du plan de mobilités durables PMD les projets d'aménagement de piste solaire le long du canal de l'ourcq à Bobigny.

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les crédits proposés à hauteur de 15,648 millions d'euros se déclinent entre les actions suivantes:

- l'action relative à la réalisation des infrastructures de tramways et BHNS, soit 12,228 millions d'euros pour :
 - le prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay à 11,842 millions d'euros, avec la montée en charge du volet foncier et le lancement des premiers travaux fin 2018 ;
 - la requalification de l'ex RN 3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP de type bus à haut niveau de service «Tzen3» pour 0,177 million d'euros ;
 - l'achèvement du programme de sécurisation des carrefours sur la ligne T1 historique pour 0,100 million d'euros.
- l'action relative à la maîtrise des déplacements pour laquelle un budget de 1,400 million d'euros est proposé en lien à l'outil Gerfaut 2;
- l'action relative à l'amélioration de la circulation des bus, qui s'élève à 2,017 millions d'euros.

Programme : Réseau routier

Les propositions budgétaires au titre du réseau routier s'établissent à 21,063 millions d'euros. Le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale à hauteur de 8,873 millions d'euros pour :

- les projets de requalification comprenant les travaux d'aménagement de l'ex-RN2 sur plusieurs sections pour un montant de 0,200 million d'euros et les travaux d'aménagement de l'ex-RN301 Place du Marché à Neuilly-sur-Marne pour un montant de 1,600 million d'euros ;
- la poursuite des travaux de la RD 28 prolongée Est en vue de son articulation avec l'exploitation de la Tangentielle Nord (ou Tram Express Nord) pour un montant de 3,648 millions d'euros ;
- l'accompagnement des grands projets urbains à hauteur de 2,825 millions d'euros avec notamment les travaux de la RD32 « Le Bourget Anizan Cavillon » et l'ex-RN302 rue de Paris à Montreuil ;
- les travaux de jalonnement pour un montant de 0,600 million d'euros.

La mise en sécurité du réseau à hauteur de 12,190 millions d'euros pour:

- les aménagements aux abords des établissements scolaires pour un montant de 2,390 millions d'euros ;
- la rénovation et le renforcement de l'éclairage public pour un montant de 1,745 million d'euros ;
- les grosses réparations de voirie et de berges à hauteur de 7,830 millions d'euros ;
- les moyens fonciers à hauteur de 0,225 million d'euros.

Mission : Ressources humaines

L'enveloppe de crédits proposés à ce chapitre pour cette mission s'élève à 0,139 million d'euros, enveloppe consacrée :

- à l'achat de matériels spécifiques et à la réalisation de travaux d'adaptation des postes de travail pour favoriser l'accueil et les conditions de travail d'agents en situation de handicap (0,065 million d'euros);
- à l'achat de matériels destinés à l'activité de la médecine professionnelle préventive (0,074 million d'euros).

Mission : Supports internes

Les crédits proposés au titre de la mission «Supports internes» s'élèvent à 21,007 millions d'euros ventilés entre les programmes suivants:

Programme : Bâtiments départementaux

Au titre des bâtiments départementaux, le budget s'établit à 19,790 millions d'euros : 15,355 millions d'euros au titre des constructions et rénovations lourdes et 4,435 millions d'euros pour les travaux de modernisation et grosses réparations.

S'agissant de l'action «*Constructions et rénovations lourdes*», il s'agit des opérations suivantes :

- le programme de rénovation lourde des crèches s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité à hauteur de 6,350 millions d'euros;
- la relocalisation du centre technique de La Motte à hauteur de 1,355 million d'euros ;
- la reconstruction du centre technique de la DEA à Rosny-sous-Bois et du garage départemental à hauteur respectivement de 5,600 millions d'euros et 1,200 million d'euros;
- des travaux relatifs à la rénovation de l'immeuble Picasso à hauteur de 0,050 million d'euros;
- des travaux de rénovation lourdes des CDDPS pour un montant de 0,800 million d'euros.

S'agissant de l'action «*Travaux de modernisation et de grosses réparations*», il s'agit des opérations suivantes:

- la déconstruction des bâtiments de la cité administrative 2 pour un montant de 0,300 million d'euros ;
- la sécurisation des sites départementaux pour un montant de 0,500 million d'euros ;
- des crédits pour un montant de 2,415 millions d'euros au titre du Plan Petite Enfance et Parentalité, dont 2,050 millions d'euros pour les travaux dans les crèches et 0,240 million d'euros destinés aux travaux dans les centres de PMI;
- des crédits à hauteur de 0,600 million d'euros de travaux de modernisation et de grosses réparations sur les sites centraux.

Programme: Logistique

Les inscriptions budgétaires à hauteur de 0,620 million d'euros sont affectées à l'acquisition de mobilier et notamment du matériel spécifique pour les crèches à hauteur de 0,120 million d'euros ainsi qu'à l'acquisition de véhicules pour un

montant de 0,500 million d'euros s'inscrivant dans l'objectif de verdissement et de rationalisation de la flotte.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les crédits proposés concernent le programme d'acquisitions foncières (hors opérations de voirie). Un budget de 0,537 million d'euros lui est consacré. Il recouvre d'une part, le projet d'aménagement d'un local pour la réalisation d'une crèche au Bourget et d'autre part, les dépenses de charges de copropriété.

PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

CHAPITRE 26

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)		1,000

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Mission : Finances		1,000

PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

CHAPITRE 26

Mission : Finances

Les crédits proposés à ce titre s'élèvent à 1 million d'euros. Ils sont destinés au financement de l'adhésion du Département à l'Agence France Locale.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**CHAPITRE 27****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,165	0,136

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>
Missions :		
- Supports internes (<i>Dépôt et cautionnement versés</i>)	0,020	0,025
- Ressources humaines (<i>prêts exceptionnels au personnel</i>)	0,145	0,111

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**CHAPITRE 27****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,055	0,035

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Missions : -Ressources humaines (remboursement de prêts au personnel)	0,055	0,035

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CHAPITRE 27

Mission : Ressources humaines

Les crédits proposés à ce titre en 2018 s'élèvent à un montant total de 0,111 million d'euros et ressortent d'une part de l'action sociale du Département envers ses agents en difficulté, au travers de prêts exceptionnels (0,063 million d'euros) et d'autre part de la mise en œuvre d'une politique incitative à l'usage de moyens de transport écologiques, par le biais de prêts à taux nul pour l'achat d'un véhicule électrique (bicyclette ou automobile) (0,048 million d'euros).

Par ailleurs, les recettes attendues des remboursements des prêts consentis aux agents départementaux sont prévues à hauteur de 0,035 million d'euros.

Mission : Supports internes

Les crédits prévus à ce titre, pour un montant 0,025 million d'euros, relèvent des cautionnements versés à l'occasion des prises en location de biens immobiliers nécessaires à l'activité des services départementaux,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL**CHAPITRE 011****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	155,911	148,540	-2,22 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
-Action sociale, prévention, santé	10,272	9,795	-4,64 %
- Autonomie	27,590	27,084	-1,84 %
- Citoyenneté active et sport	0,290	0,261	-9,84 %
- Conduite de l'action départementale	3,489	3,499	0,29 %
- Culture, patrimoine, archives	0,840	0,810	-3,50 %
- Développement urbain	0,407	0,459	12,70 %
- Écologie urbaine	8,186	8,125	-0,75 %
- Éducation et jeunesse	20,057	20,058	0,00 %
- Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,605	0,469	-22,48%
- Enfance et famille	21,474	21,634	0,75%
- Europe et solidarité internationale	0,157	0,227	44,29%
- Pilotage et modernisation	4,090	3,979	-2,73%
- Réseau routier et mobilité durable	4,828	4,877	1,01 %
- Ressources humaines	2,956	2,797	-5,39 %
- Supports internes	46,543	44,269	-4,89 %

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

Mission : Action sociale, prévention, santé

Les crédits proposés en 2018 s'élèvent à 9,795 millions d'euros. Les principaux postes de dépenses sont affectés aux programmes suivants :

Programme : Accompagnement social

Le financement d'actions d'accompagnement social est proposé à hauteur de 6,139 millions d'euros.

Il est majoritairement destiné au remboursement des dépenses de fonctionnement aux gestionnaires délégués des circonscriptions de service social conventionnées, à hauteur de 5,150 millions d'euros.

Il comprend également les dépenses suivantes:

- les frais liés aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et aux mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) pour 0,383 million d'euros,
- dans le cadre du droit au logement, 0,490 million d'euros liés à l'IEPEL, instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives,
- les analyses de pratiques pour 0,040 million d'euros,
- les prestations d'interprétariat pour 0,045 million d'euros,
- l'édition de brochures et de dépliants au titre du droit au logement, pour 0,005 million d'euros.

Programme : Prévention des conduites à risques

En ce domaine d'intervention, les crédits imputés à ce chapitre s'établissent à 0,354 million d'euros et recouvrent :

- les frais de fonctionnement de l'espace de prévention Tête à Tête destiné à l'accueil et à l'information des jeunes habitants de la Seine-Saint-Denis (0,157 million d'euros),
- les dépenses de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques dans sa fonction de centre de ressources, à disposition de tous les professionnels de la prévention et de l'éducation des jeunes publics, que ce soit

par l'organisation de formation ou par la réalisation d'études en forme de recherche – action (0,197 million d'euros).

Programme : Prévention et promotion de la santé

L'enveloppe budgétaire s'élève à 3,195 millions d'euros, en progression de 2,14% par rapport au BP 2017. Le poste de dépenses le plus élevé concerne la lutte contre les maladies infectieuses, dont 2,250 millions d'euros au titre de la consolidation de la stratégie vaccinale et incluant l'évolution du calendrier vaccinal.

Programme : Promotion des droits fondamentaux

Le budget imputé à ce chapitre et relatif aux actions de promotion des droits fondamentaux comprend :

- 0,102 million d'euros, en progression de 8,54 % par rapport au BP 2017, destinés aux prestations mises en œuvre par l'Observatoire des violences faites aux femmes,
- 0,006 million d'euros pour la coordination de l'action sociale dont 0,005 million d'euros de cotisation à l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée.

Mission : Autonomie

Les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des prestations relatives à l'autonomie s'établissent à 27,084 millions d'euros.

Programme : Personnes Agées

Les crédits inscrits en faveur des personnes âgées s'établissent à hauteur de 22,567 millions d'euros dont 22,507 millions d'euros pour le financement du forfait améthyste.

Déduction faite des recettes attendues à hauteur de 2,449 millions d'euros, la charge nette prévisionnelle s'établit à 20,118 millions d'euros.

Programme : Personnes handicapées

Les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des personnes handicapées s'établissent à 4,516 millions d'euros.

Ces crédits sont principalement destinés au dispositif de transports spécialisés PAM 93, ceux-ci s'élevant à 3,664 millions d'euros.

Les recettes attendues à hauteur de 2,610 millions d'euros porte le charge nette à 1,069 million d'euros, en hausse de 3 % par rapport au budget primitif précédent.

La prestation d'aide ménagère est reconduite à hauteur de 0,750 million d'euros.

Enfin, le budget proposé au titre des actions transversales et qualité est également reconduit, soit 0,102 million d'euros, dont 0,074 million d'euros pour le financement d'un audit de la démarche qualité de la DPAPH.

Mission : Citoyenneté active et sports

Il est proposé l'inscription de 0,261 million d'euros qui se ventilent de la façon suivante :

Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

Les dépenses proposées en 2018 consistent en l'organisation d'un colloque en direction du milieu associatif départemental sur la question du rôle du bénévolat (0,010 million d'euros).

Programme : Sports et loisirs

Les crédits proposés s'élèvent à 0,252 million d'euros. Ils répondent :

- aux besoins de fonctionnement courant des équipements sportifs départementaux gérés en régie (0,197 million d'euros),
- aux activités de valorisation des actions éducatives de sports et de loisirs conduites par le Département ou par ses partenaires (0,043 million d'euros),
- aux actions pour le développement équitable des disciplines sportives (0,012 million d'euros).

Mission : Conduite de l'action départementale

L'enveloppe financière s'élève à 3,499 millions d'euros affectée pour l'essentiel aux programmes suivants :

Programme : Information et communication

Le budget s'élève à 2,669 millions d'euros, en diminution de 5,51% par rapport à l'exercice précédent.

Il sera consacré à la valorisation de l'action publique départementale par le biais de campagnes de communication sectorielles telles que les communications spécifiques sur les plans et les schémas départementaux (0,316 million d'euros), ou plus générales,

notamment grâce au magazine Seine-Saint-Denis.fr (1,072 million d'euros), ou par le biais des modes de communication digitalisées (0,060 million d'euros).

Programme : Marketing territorial et mécénat

Il est proposé 0,128 million d'euros destinés d'une part, à la promotion et à la valorisation de la marque «In Seine-Saint-Denis» créée par le Département et d'autre part, à la préfiguration d'actions de marketing territorial et de recherche de mécénat en vue d'améliorer les services rendus aux usagers des services publics départementaux.

Programme : Mission Jeux olympiques et paralympiques

Les crédits proposés s'élèvent à 0,632 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,345 million d'euros imputés au chapitre 65. Ils sont destinés, dans la foulée de la désignation de Paris comme ville organisatrice des jeux olympiques et paralympiques de 2024, à accompagner leur mise en œuvre avec comme principale ambition de maximiser l'impact de l'événement, pour le territoire et ses habitants.

Mission : Culture, Patrimoine, Archives

Il est imputé à ce chapitre 0,810 million d'euros répartis entre les programmes suivants :

Programme : Archives

Les crédits proposés s'élèvent à 0,054 million d'euros et sont destinés aux achats de fournitures et frais divers liés à la conservation des archives (0,026 million d'euros) et, d'autre part, aux prestations destinées à la valorisation des fonds d'archives et à la production de publications (0,028 million d'euros).

Programme : Culture

Les crédits à hauteur de 0,243 million d'euros correspondent aux dépenses d'accompagnement des diverses activités culturelles déployées telles que, par exemple, les prestations de transport et de mise en place des œuvres du fonds départemental d'art contemporain, ou encore les achats de livres pour enfants.

Ce volume de dépenses est affecté à trois grandes actions :

- la structuration, par le Département, d'une offre artistique et culturelle durable (0,176 million d'euros) via notamment, les initiatives départementales de prêts d'œuvres aux villes pour des expositions de la collection départementale (manutentions des œuvres et renouvellement de matériels d'exposition) ou encore de promotion d'événements artistiques et culturels,
- le renforcement et le soutien à l'éducation artistique et aux pratiques amateurs par la mise en œuvre des outils de promotion de ces actions (0,030 million d'euros),

- le développement des publics et le renforcement de l'action culturelle (0,037 million d'euros) au moyen de diverses prestations de services et fournitures nécessaires telles que des livres à destinations de médiathèques et bibliothèques départementales.

Programme : Patrimoine culturel

Les crédits prévus pour ce programme s'élèvent à 0,514 million d'euros et seront principalement consacrés, pour une part, aux activités archéologiques (0,335 million d'euros) liées aux fouilles préventives et au fonctionnement de l'archéosite de la Haute-Ile et, pour l'autre part, aux activités de valorisation qui en découlent (0,174 million d'euros).

Mission : Développement urbain

Une enveloppe de 0,459 million d'euros est proposée et concerne principalement le programme «Aménagement et mobilités métropolitaines».

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Les crédits proposés s'établissent à 0,435 million d'euros, dont 0,412 million d'euros relatif aux frais d'impression et de participation à la carte Imagine'R (0,409 million d'euros).

Programme : Politique de la ville et de l'habitat

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 0,024 million d'euros est inscrite afin de financer les études relatives à l'habitat (0,019 million d'euros) et les actions de création et de conception concernant les acteurs de l'habitat (0,005 million d'euros).

Mission : Écologie urbaine

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission «Écologie Urbaine» s'établissent à 8,125 millions d'euros principalement lié au programme «Biodiversité et nature en ville» pour lequel un budget de 7,783 million d'euros est proposé.

L'accueil, les usages : 6,430 millions d'euros

Dans le cadre du Plan «A vos Parcs», la priorité est donnée aux activités et aux animations au sein des parcs. Il s'agit de renforcer les activités culturelles, sportives et de loisirs. Sont également prévues, des actions visant notamment à améliorer la diffusion des programmations d'animations.

La majeure partie des crédits affectés concerne l'entretien des parcs (5,089 millions d'euros). Des efforts de gestion y ont été appliqués, tout en préservant la qualité d'accueil des lieux.

L'Insertion des parcs et les liaisons vertes: 1,353 million d'euros

L'essentiel des crédits se porte sur l'entretien des continuités vertes (0,817 million d'euros).

Parmi les autres dépenses, 0,536 million d'euros seront consacrés à l'entretien des espaces extérieurs des propriétés départementales (crèches, ASE, PMI, CSS...).

Mission : Éducation et jeunesse

Les crédits imputés à ce chapitre au titre de la mission « Éducation et Jeunesse » s'établissent à 20,058 millions d'euros.

Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Le programme relatif à l'accueil des collégiens et de la communauté éducative s'élève à 12,538 millions d'euros. Il se répartit principalement entre les actions suivantes :

- la maintenance informatique pour un montant de 2,000 millions d'euros suite à l'ajustement du marché, et ce malgré une hausse du parc informatique ;
- la maintenance des bâtiments pour un montant de 5,422 millions d'euros dont 5,167 millions d'euros au titre de l'entretien des collèges;
- les frais induits par les contrats de partenariats pour 4,037 millions d'euros;
- les crédits prévus dans le cadre des relations avec la communauté scolaire pour un montant de 0,200 million d'euros (transport, impression...).

Programme : Projet éducatif départemental

Les crédits proposés au titre du Projet Éducatif Départemental s'établissent à 7,517 millions d'euros et recouvrent :

- une enveloppe de 4,075 millions d'euros destinée à la restauration des collégiens ;
- une enveloppe de 3,256 millions d'euros relative au Chèque Réussite et reposant sur une prévision d'attribution de 16 000 chéquiers ;
- une enveloppe de 0,056 million d'euros pour l'orientation ;
- une enveloppe de 0,062 million d'euros pour la prévention de la violence ;
- une enveloppe de 0,067 million d'euros consacrée aux actions de citoyenneté.

Mission : Emploi, insertion et attractivité territoriale

Un budget à hauteur de 0,469 million d'euros est proposé. Il recouvre principalement des dépenses répondant aux actions de promotion sur des événements ou salons les plus à même de favoriser la politique d'accès à l'emploi. Il recouvre également des frais d'études sur les filières prioritaires et les nouveaux emplois, ainsi que des achats de bases de données

Mission : Enfance et famille

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission « Enfance et famille » s'établissent à 21,633 millions d'euros et se ventilent entre les programmes suivants :

Programme : Accueil de la petite enfance

Au titre de l'accueil individuel de la petite enfance, il est proposé une enveloppe budgétaire de 0,153 million d'euros répondant essentiellement à la formation des assistants familiaux.

Au titre des Crèches départementales, il est proposé un budget de 1,733 million d'euros. Ce budget intègre notamment :

- les frais d'alimentation (1,135 million d'euros),
- les changes complets (0,135 million d'euros),
- les produits d'hygiène, de pharmacie et les prestations de laboratoires (0,101 million d'euros),
- les frais de transport des enfants ainsi que ceux de fêtes, cérémonies et de sorties (0,079 million d'euros),
- l'acquisition de livres destinés aux enfants (0,063 million d'euros), de jouets (0,065 million d'euros) et de petits matériels éducatifs (0,038 million d'euros).

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les crédits proposés s'élèvent à 3,724 millions d'euros. Les frais consacrés à l'accueil familial et en structures collectives représentent la principale dépense imputée à ce chapitre, soit 3,188 millions d'euros pour la prise en charge des frais de transport et des frais liés à la santé (honoraires médicaux, frais d'analyse, produits pharmaceutiques).

Ces crédits intègrent également:

- les dépenses d'honoraires médicaux et paramédicaux pour les candidats à l'adoption (0,015 million d'euros);

- les frais liés à l'accompagnement, destinés notamment aux prestations d'habillement, d'interprétariat et aux actions de remobilisation éducative (0,521 million d'euros).

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les dépenses en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale s'élèvent à hauteur de 16,024 millions d'euros.

Les crédits proposés comprennent en premier lieu le remboursement aux centres de PMI et de planification conventionnés, pour un montant de 13,853 millions d'euros.

Les autres principales dépenses concernent:

- la prise en charge des examens médicaux (1,108 million d'euros);
- la prise en charge des produits pharmaceutiques et l'achat de petits matériels médicaux (0,377 million d'euros);
- les prestations d'interprétariat (0,432 million d'euros).

Mission : Europe et solidarité internationale

Programme : Animation et gestion de projets européens

Les crédits proposés à ce titre en 2018 s'élèvent à 0,149 million d'euros étant toutefois précisé que pour une large part, le niveau de cette inscription est induit par une procédure de report sur la période 2018-2020 d'une partie de la subvention globale FSE perçue en 2016 au titre de l'assistance technique dont 0,118 million d'euros feront l'objet d'un reversement auprès du FSE, mais seront récupérés au cours de l'année 2018 après signature de la convention de subvention globale pour cette période 2018-2020.

Le reste des inscriptions proposées à ce chapitre procède, comme les années précédentes d'un effort d'internalisation de la gestion des demandes de financements, ce qui permet de réserver le recours à des prestations externes aux dossiers les plus complexes.

Programme : Solidarité, coopérations internationales

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,079 million d'euros. Ils sont destinés, d'une part, aux frais de fonctionnement courants induits par les démarches conduites en matière de coopérations et relations internationales (0,027 million d'euros) et, d'autre part, à servir les actions conduites par Via le Monde au titre de son rôle de centre de ressources sur les questions de coopération et de développement équitable (0,052 million d'euros).

Mission : Pilotage et modernisation

L'enveloppe de crédits affectée à cette mission s'élève, en 2018, à 3,979 millions d'euros et répond aux besoins de financement des programmes suivants:

Programme : Animation et développement social local

Les crédits proposés à hauteur de 0,030 million d'euros répondent d'une part, aux frais liés aux appels à projets sociaux de territoire et d'innovation sociale (0,015 million d'euros), et d'autre part, aux dépenses d'organisation des journées d'études organisées chaque année dans le cadre du renforcement des pratiques professionnelles des acteurs de travail social (0,015 million d'euros).

Programme : Audit interne

Les crédits inscrits pour 2018 à ce titre s'élèvent au total à 0,019 million d'euros au service du plan annuel d'audit des activités départementales.

Programme : Pilotage et stratégie

Les crédits s'élèvent à 0,651 million d'euros et sont destinés à répondre:

- aux dépenses d'acquisition et d'abonnement de documentation pour les besoins des services départementaux (0,327 million d'euros),
- aux dépenses liées aux activités conduites au titre de la transition écologique conformément au plan adopté en ce domaine par le Conseil départemental lors de sa séance du 29 juin 2017 (0,195 million d'euros),
- aux dépenses consacrées à l'évaluation des politiques publiques (0,035 million d'euros),
- aux dépenses liées aux actions en matière de modernisation et d'innovation des processus administratifs et aux activités de l'observatoire départemental qui, au total, s'élèvent à 0,094 million d'euros.

Programme : Systèmes d'informations

Les crédits relatifs aux systèmes d'informations s'établissent à 3,279 millions d'euros. Ils intègrent:

- les dépenses de téléphonie de l'ensemble des services départementaux (1,245 million d'euros), qui regroupent les frais de téléphonie classique ainsi que les dépenses d'abonnement Internet,
- les frais de maintenance informatique et les droits de licences des diverses applications métiers utilisées par les services (0,899 million d'euros),
- les contrats de maintenance des réseaux téléphoniques et des serveurs informatiques dans une démarche de maintien en condition opérationnelle de ces systèmes (0,691 million d'euros),

- les dépenses liées aux activités en matière d'innovation dans les services numériques (0,077 million d'euros),
- les dépenses liées à la mise à disposition de postes de travail numériques (0,368 million d'euros).

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Une enveloppe budgétaire de 4,877 millions d'euros est proposée. Elle se ventile entre les programmes suivants:

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les inscriptions budgétaires s'établissent à 0,308 million d'euros et répondent principalement aux dépenses de fonctionnement relatives aux projets de tramways (commissions d'enquêtes, publicité, reprographie, gardiennage...).

Programme : Réseau routier

Les crédits inscrits à ce programme s'élèvent à 4,569 millions d'euros. Ils sont essentiellement liés à l'entretien et à la maintenance des voiries (RD et ex-RN), dépendances et terrains, réseaux et ouvrages d'art, à hauteur de 3,475 millions d'euros. Les dépenses intègrent également les acquisitions de compteurs et autres fournitures d'entretien de voirie.

Un montant de 0,850 million d'euros est proposé pour l'entretien et la réparation de signalisations tricolores lumineuses (STL), ainsi que pour la maintenance des équipements installés dans le cadre du projet Gerfaut 2.

Les dépenses liées aux moyens communs (0,259 million d'euros) concernent les conventions avec l'Inspection générale des carrières et avec l'État pour l'exploitation de la DIRIF de l'A186 à Romainville et Montreuil. Ces dépenses recouvrent également des subventions aux associations, des cotisations, des dépenses d'électricité pour l'éclairage et les pompes des souterrains, ainsi que d'autres dépenses courantes.

Mission : Ressources humaines

Les crédits proposés à ce titre en 2018 s'élèvent à 2,797 millions d'euros, lesquels sont principalement destinés à la prise en charge :

- des dépenses concourant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à hauteur de 1,480 million d'euros, comprenant les frais de formation des agents départementaux pour lesquels un effort important est consenti en 2018 conformément aux objectifs de la stratégie RH 2016-2021 visant à l'amélioration des parcours professionnels (1,034 million d'euros contre 0,554 million d'euros au BP

2017), les frais liés à la «gestion des compétences» dont les frais d'apprentissage que le Département souhaite développer en tant que filière de formation et de recrutement potentiel (0,204 million d'euros contre 0,138 million d'euros en 2017), mais aussi les actions de validation des acquis de l'expérience, les contrats emploi-formation ainsi que les dépenses liées à la stratégie du sourcing et d'amélioration de l'attractivité des recrutements;

- des dépenses affectées au développement de la politique de soutien à l'emploi des agents handicapés (0,107 million d'euros);
- des frais de déplacement, pour un montant de 0,687 million d'euros, qui comprennent d'une part, les dépenses occasionnées pour les départs des agents en congés bonifiés (0,351 million d'euros) et, d'autre part, les frais de déplacement des agents pour la prise en charge de déplacements professionnels ou dans le cadre de leurs cursus de formation (0,336 million d'euros);
- des frais liés à la santé et aux conditions de travail (honoraires médicaux, frais de pharmacie pour les accidents du travail) et des frais d'études et d'accompagnement des équipes en difficulté (évaluation des risques psycho-sociaux à la DEJ-collèges et à la DEF – crèches et ASE): 0,319 million d'euros.

Mission : Supports internes

Pour 2018, l'enveloppe budgétaire relative aux supports internes est proposée à hauteur de 44,269 millions d'euros. Cette enveloppe se répartit entre les programmes suivants :

Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits destinés aux bâtiments départementaux s'établissent à 8,752 millions d'euros. Ces crédits sont destinés à assurer :

- d'une part, les fournitures de fluides (chauffage urbain, eau, électricité et combustible) des bâtiments du Département pour un montant de 4,676 millions d'euros;
- d'autre part, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments pour un montant de 4,076 millions d'euros

Programme : Logistique

Les dépenses proposées s'élèvent à 12,289 millions d'euros. Ces inscriptions se répartissent entre :

- la flotte automobile d'un montant de 1,075 million d'euros, soit une baisse de près de 10% par rapport à l'exercice précédent, résultant à la fois de la baisse de

la consommation de carburant et du coût de maintenance (réduction et modernisation de la flotte);

- les crédits alloués à la restauration des agents pour un budget de 2,690 millions d'euros;
- les frais de logistique liés aux locaux à hauteur de 7,292 millions d'euros, avec un effort de gestion sur les coûts de gardiennage et d'entretien (ménager, mobilier, petits équipements de cuisine).

Programme : Secrétariat général

Les crédits consacrés en 2018 à ce programme sont proposés pour un montant total de 0,972 million d'euros, ils sont essentiellement liés aux frais de routage et d'affranchissement: soit 0,950 million d'euros, en baisse de 5% du fait du recours à la dématérialisation des envois.

Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

La proposition d'inscription budgétaire au titre de ce programme en 2018 s'élève au total à 22,256 millions d'euros.

La majorité des dépenses est relative à la gestion immobilière (loyers-charges locatives-taxes foncières). Elles s'élèvent à 20,855 millions d'euros pour l'exercice 2018, en diminution de 5,65 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette inscription évolue chaque année en fonction de la prise en compte de nouveaux contrats de location et les dénonciations de contrats prévisibles en 2018, ainsi que l'impact en année pleine des nouveaux contrats conclus en cours d'année 2017.

Les principaux nouveaux contrats pour 2018 concernent :

- la prise en location de locaux à la Rose des Vents à Aulnay-sous-Bois pour la circonscription de service social,
- la prise en location des locaux pour la circonscription de service social et d'aide sociale à l'enfance à la Grande Nef à Aulnay-sous-Bois,
- l'extension de la surface de stockage louée pour les besoins des Archives départementales à Pantin,
- la prise en location pour le Centre Départemental de Dépistage et de Prévention Sanitaire dans l'immeuble AXEOR à Saint-Denis,
- la prise en location de locaux pour les centres de PMI de Saint-Ouen, Villetaneuse, Sevran et Livry-Gargan.

Les principales résiliations ou échéances de contrats concernent:

- les derniers effets liés au non renouvellement de la location des bureaux et salles de formation situées dans l'immeuble Diderot à Bobigny, cette opération est concomitante à la prise en location des surfaces supplémentaires à l'Européen II qui ont notamment permis d'y réinstaller les salles de formation,
- la fin du versement du surloyer de l'immeuble Européen 3 (immeuble Papillon) pour compensation des travaux d'aménagements réalisés par le propriétaire pour les besoins du Département,
- l'arrêt de la location de l'entrepôt Hénaff à Bobigny,
- la fin du bail relatif au logement de fonction pour une directrice de crèche à Aubervilliers.

Par ailleurs, les crédits prévus au titre des primes d'assurances s'élèvent à 1,171 million d'euros. Ils se répartissent entre responsabilité civile, patrimoine scolaire, patrimoine hors scolaire et véhicules.

Enfin, il est prévu 0,230 million d'euros pour répondre aux démarches de conseil juridique et de contentieux, la stabilité de cette enveloppe par rapport aux exercices antérieurs résulte de la démarche d'internalisation des prestations de conseils juridiques et contentieux engagée depuis les dernières années.

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**CHAPITRE 012****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	376,531	373,387	-0,83 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Enfance et famille	40,556	41,718	2,86 %
- Ressources humaines	335,944	331,640	-1,28 %

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAPITRE 012

Mission : Enfance et Famille

Les crédits prévus au titre des rémunérations et charges des assistants familiaux s'établissent au budget primitif 2018 à 41,718 millions d'euros, en progression de 2,86 % par rapport au budget primitif précédent.

L'évaluation s'appuie sur une augmentation de 20 places en année pleine :

- le recrutement 60 assistants familiaux,
- le départ à la retraite de 40 assistants familiaux,
- une augmentation du SMIC de 0,8 % et une hausse de l'indice INSEE de 0,8 % (moyenne des augmentations des quatre dernières années).

Mission : Ressources humaines

Hors assistants familiaux et personnels de la DEA dont les rémunérations sont imputées au budget annexe, les crédits prévus au titre des rémunérations et charges du personnel départemental et frais assimilés s'élèvent à 331,640 millions d'euros.

Cette enveloppe de rémunération et charges intègre les crédits destinés à la rémunération des agents départementaux mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui est proposée à hauteur de 6,510 millions d'euros.

La proposition budgétaire 2018 tient compte de :

- l'évolution salariale résultant du « glissement vieillesse technicité » (GVT), évaluée à 1,850 million d'euros, essentiellement du fait des avancements d'échelons et de grades,
- l'effet report des mesures statutaires et réglementaires mises en œuvre en cours d'année 2017 pour un montant évalué en année pleine à 1,600 million d'euros (hausse de 0,6 % du point d'indice intervenu en février 2017, première phase de transformation d'une fraction de régime indemnitaire en point d'indice lié à la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels carrières et rémunérations, etc.),

- la légère baisse du versement de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) devrait diminuer d'environ 0,500 million d'euros par rapport aux exercices précédents, du fait de l'augmentation des points d'indice des agents,
- l'augmentation du régime indemnitaire, prévue dans le cadre de la mise en place en janvier 2018, du nouveau Régime indemnitaire de fonctions sujétions expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) par délibération à compter de janvier 2018,
- l'accroissement de l'effort du Département pour favoriser l'accès des agents à une mutuelle qui évolue de 16,22 % entre 2017 et 2018 (0,430 M€).

Par ailleurs, malgré les lourdes incertitudes qui pèsent sur la pérennité de leur financement par l'État, l'implication du Département dans les dispositifs d'emplois aidés est maintenue:

- la rémunération des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,713 million d'euros, dont les bénéficiaires sont affectés dans les collèges en soutien aux ATTEE,
- la rémunération des emplois d'avenir accueillis au sein de l'administration départementale, principalement dans les secteurs de la petite enfance, de l'environnement et de la solidarité pour un montant de 0,841 million d'euros (une enveloppe de 0,040 million d'euros étant également portée sur le chapitre 017).

Enfin, l'incidence de l'augmentation de la CSG est encore difficile à apprécier puisque les modalités d'application de la compensation salariale par l'État ne sont pas encore fixées: une hypothèse de réduction des cotisations sociales employeur est actuellement à l'étude, sans garantie à ce stade d'une stricte compensation par l'État.

Au regard des priorités réaffirmées sur les services publics de proximité et du volume des postes vacants constatés dans certains secteurs assurant des missions en relation directe aux usagers, il est proposé d'objectiver la situation par un état des lieux précis de l'emploi public au Département.

Dans un contexte de contrainte financière et budgétaire renforcé, la gestion de la masse salariale a fait l'objet depuis 2015 d'un suivi rigoureux conduisant à une stabilisation des dépenses et à une logique de redéploiement de postes pour pourvoir les nouveaux besoins de la collectivité.

Une première étape de cet état des lieux sera présentée aux organisations syndicales et aux représentants du personnel, dans le cadre du Comité technique du 6 décembre 2017, lors duquel les éléments sur les effectifs ainsi que les enjeux de transformation des métiers et des fonctions support seront exposés. Une seconde étape consistera à réunir un groupe de travail, composé d'élus et de la direction générale, dès la semaine du 18 décembre 2017.

L'état des lieux quantitatif et qualitatif devra permettre de déterminer les secteurs dans lesquels il apparaît nécessaire de prioriser les recrutements, notamment au regard des plans d'investissements d'avenir qui ont été votés depuis 2015 (Plan petite enfance et parentalité, Plan ambition collèges, Plan mobilité durable, Plan A vos parcs,...), et ceux dans lesquels il est nécessaire d'engager des réorganisations, des mutualisations ou autres démarches d'optimisation. En effet, la révolution numérique et les nouvelles attentes des Séquano-Dyonisiens nous imposent de poursuivre les profondes transformations de notre administration pour plus de dématérialisation, plus de réactivité et plus d'individualisation des réponses apportées aux usagers.

L'état des lieux devra également tenir compte de l'absentéisme des agents, qui reste élevé avec un taux de 9,82 % en 2016 (hors maternité), soit un point au dessus des Départements d'Ile-de-France, avec 660 agents arrêtés chaque jour en moyenne. Des actions de prévention, en particulier en direction des métiers à usure professionnelle, et de dissuasion des absences ont été engagées dans le cadre de la stratégie RH 2016-2021 et devront être poursuivies.

Enfin l'état des lieux devra intégrer les problématiques d'organisation du travail et de cycles de travail. Lors de son contrôle réalisé en 2015, la Chambre régionale des comptes a en effet mis en lumière que le temps moyen de travail des agents départementaux ne respectait pas les 1607 heures légales, générant ainsi un déficit de 500 équivalents temps plein (ETP) par an. Par ailleurs, il apparaît que certains cycles de travail (ouverture et fermeture des équipements accueillant du public) n'ont pas été interrogés depuis plusieurs années et constituent pourtant un des leviers d'optimisation de la continuité du service public.

ATTENUATIONS DES CHARGES**CHAPITRE 013****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	1,332	1,610	20,86 %

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE
CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Enfance et famille	0,025	0,025	
- Ressources humaines	1,307	1,585	21,26 %

ATTENUATIONS DES CHARGES

CHAPITRE 013

Les recettes budgétées au sein de ce chapitre à hauteur de 1,610 million d'euros recouvrent:

- 0,025 million d'euros d'indus auprès des assistants familiaux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance,
- 1,585 million d'euros principalement liés aux ordres de reversement sur rémunérations et charges et au remboursement des cotisations vieillesse du personnel détaché.

ATTENUATIONS DE PRODUIT**CHAPITRE 014****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	22,658	24,742	+ 9,20 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Finances	22,658	23,801	5,05 %
- Développement urbain		0,941	

ATTENUATIONS DE PRODUIT

CHAPITRE 014

Les dépenses inscrites à ce chapitre pour l'exercice 2018 s'élèvent à 24,742 millions d'euros. Elles recouvrent :

- **le versement du Département au Fonds de solidarité des Départements**

Ce fonds est assis sur un prélèvement de de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements.

Cette dépense s'élève à 9,793 millions d'euros au BP 2018 en reconduction de l'inscription du BP 2017.

La recette de ce fonds est prévue à hauteur de 33,795 millions d'euros pour 2018, en reconduction de l'inscription du BP 2017.

Le produit net du fonds de solidarité s'établit ainsi à 24,002 millions d'euros au BP 2018, comme au BP 2017.

Il existe une forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) limite l'enveloppe globale du fonds de solidarité. Le produit attribué et la contribution des Départements à ce fonds sont donc difficiles à anticiper.

- **le prélèvement du Département au Fonds de péréquation sur les DMTO**

Depuis 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. Elle a ainsi été prélevée de 10,601 millions d'euros, pour un versement de 5,790 millions, soit une contribution nette de 4,811 millions d'euros.

En 2016, le prélèvement du Département s'est élevé à 12,665 millions d'euros, pour un versement de 12,214 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,451 million d'euros.

En 2017, le prélèvement du Département s'est élevé à 13,908 millions d'euros, pour un versement de 13,556 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,352 million d'euros.

Ces montants ont été reconduits pour 2018.

- **les restitutions de recettes fiscales** provisionnées à hauteur de 0,100 million d'euros,
- **le versement au CAUE**, à hauteur de 0,941 million d'euros.

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE**CHAPITRE 016****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	126,004	136,383	8,24 %
Recettes	46,147	52,333	13,40 %
CHARGE NETTE	79,857	84,050	5,25 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission :			
- Autonomie	126,004	136,383	8,24 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	31,973	34,615	8,26 %
- Remboursements CESU	13,907	16,276	17,03 %

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

Mission : Autonomie

En dépenses

Le budget prévu au titre de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'établit à 136,383 millions d'euros, en évolution de 8,24 % par rapport au budget primitif 2017 intégrant l'impact de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Le financement prévisionnel de l'allocation ADPA stricto sensu s'élève à 133,288 millions d'euros.

La proposition budgétaire de **99,421 millions d'euros au titre de l'ADPA à domicile**, qui représente plus de 74,59 % de l'enveloppe, connaît une évolution de BP à BP de 8,17 %.

Cette proposition repose, selon les modalités de versement de l'allocation, sur plusieurs hypothèses:

- pour le dispositif Chèques Emploi Service Universel (CESU), l'hypothèse prend en compte l'augmentation du nombre moyen de chèques de 0,55 % par mois (prestataire) et d'une absence de revalorisation des tarifs,
- pour les versements sur compte bancaire, le montant estimé tient compte de l'évolution moyenne sur les trois dernières années du nombre d'heures constatée pour les interventions en mode gré à gré (+3,42 %) et d'une baisse des interventions en mode mandataire de 1,48 %, ainsi que d'une revalorisation des tarifs de 1 %.

Il est également proposé d'affecter un montant de **33,867 millions d'euros au financement de l'ADPA en établissement**, soit une augmentation de 4,58 % par rapport aux inscriptions proposées au BP 2017.

La prévision des dépenses d'ADPA en établissement se répartit de la façon suivante:

- 16,354 millions d'euros dans le cadre du forfait dépendance pour les établissements de Seine-Saint-Denis;
- 17,513 millions d'euros pour les établissements hors du département.

Les autres postes de dépenses inscrits sur ce chapitre comprennent essentiellement :

- les évaluations médico-sociales pour lesquelles il est prévue une enveloppe de 0,949 million d'euros, en progression de 0,53 %;
- les dépenses liées à la mise en œuvre dans le cadre de la 3ème convention 2016-2018 passée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la structuration de l'aide à domicile, d'un montant de 0,387 million d'euros;
- le financement par la CNSA des actions de prévention prévues dans le cadre de la Loi ASV dans deux domaines: un pour le forfait autonomie et un second dans le cadre la conférence des financeurs. Il est proposé dans ce cadre d'inscrire 1,277 million d'euros en dépenses et en recettes;
- la rémunération du prestataire CESU, pour un montant de 0,241 million d'euros.

En recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles s'élève à 52,333 millions d'euros au budget primitif 2017, en évolution de 13,40% par rapport au budget primitif 2017.

La prévision de recettes liées au remboursement des CESU est estimée à 16,276 millions d'euros. Elle se base sur un taux de 28% de CESU non utilisés.

Par ailleurs, l'inscription des recettes relative à la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établit à un montant de 34,615 millions d'euros intégrant la compensation de la CNSA liée à l'augmentation de l'ADPA à domicile dans le cadre de la loi ASV.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**CHAPITRE 017****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	492,057	493,362	0,27 %
Recettes	8,100	8,100	<i>id</i>
CHARGE NETTE	483,957	485,262	0,27 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
- Financement des allocations RSA	469,580	470,000	
- Insertion des allocataires	22,212	23,097	3,98%
- Autres frais (gestion CAF, annulations de titres)	0,265	0,265	

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
- Insertion des allocataires (FSE)	6,056	6,000	
- Recouvrement des indûs	2,100	2,100	

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRE 017

Dépenses

Les crédits affectés aux dépenses en matière de RSA s'élèvent au budget primitif 2018 à 493,362 millions d'euros et recouvrent principalement:

- le financement de l'allocation RSA à hauteur de 470 millions d'euros, **en reconduction par rapport au budget de l'exercice précédent**;
- les actions d'insertion menées en faveur des allocataires du RSA, qui s'élèvent à 23,097 millions d'euros (hors frais de gestion du RSA), en progression de 3,98 % par rapport à l'exercice précédent .

Le Financement de l'insertion des allocataires du RSA

Le programme Départemental d'insertion (PDI) sera transformé en 2018 en Programme Départemental d'insertion pour l'Emploi (PDIE) avec la volonté de mobiliser de nouveaux partenaires notamment dans le monde économique.

L'enveloppe budgétaire proposée au titre de l'insertion des allocataires du RSA s'élève à 23,097 millions d'euros.

Les dépenses d'insertion en faveur des allocataires du RSA et de leurs ayants droits se répartissent essentiellement de la façon suivante:

- L'accompagnement territorialisé: 10,840 millions d'euros au titre des projets de ville, en progression de 3,84% par rapport au budget primitif précédent et s'inscrivant dans le dispositif cofinancé (FSE);
- L'entrepreneuriat, nouveaux services: 0,277 million d'euros avec l'objectif que le soutien à la création et l'entrepreneuriat soient réorientés vers des publics allocataires avec un renforcement des actions d'accompagnement;
- L'insertion par l'activité économique: 1,809 million d'euros, intégrant les contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,024 million d'euros;
- L'accès à la formation et à l'emploi: 2,562 millions d'euros intégrant principalement des actions de formation collectives;

- La préparation et la mobilisation des publics vers l'emploi: 3,599 millions d'euros pour le subventionnement des actions permettant un meilleur accès aux droits fondamentaux et aux soins, ainsi que pour proposer des actions de remobilisation.

Recettes

Insertion: Actions territorialisées (projets de ville)

La recette prévisionnelle au titre du Fonds social européen (FSE) s'élève à 6 millions d'euros. Elles seront perçues au titre :

- du rattrapage des contrôles de service fait (CSF) des bilans 2015 et 2016,
- de la réalisation des premiers CSF 2017 des projets de ville RSA et des actions financées dans le cadre de l'Economie sociale et solidaire.

Le recouvrement de ces recettes dépendent en grande partie du calendrier des appels de fonds de la Directe Ile-de-France, autorité de gestion déléguée du FSE.

Financement de l'allocation RSA

Les recettes liées aux recouvrements des indûs RSA socle et majoré sont proposées en reconduction, à hauteur de 2,100 millions d'euros.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	68,544	64,707	-5,60%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission : Finances			
- Virement à la Section d'investissement	68,544	64,707	-5,60%

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est prévu à hauteur de 64,707 millions d'euros, en baisse de 5,60 % par rapport au budget primitif précédent.

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	55,159	56,334	2,13%
Recettes	11,519	12,503	8,54%
CHARGE NETTE	43,640	43,831	0,44%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission : Finances			
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	30,698	31,703	3,27%
-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1,380	2,212	60,28%
- Dotations aux amortissements des matériels et mobiliers	8,670	8,093	-6,65%
- Dotations aux amortissements des bâtiments	11,072	11,654	5,26%
- Dotations aux amortissements des frais d'études	0,666		
- Dotations aux amortissements des IRA	2,673	2,673	

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions : Finances et patrimoine culturel			
- Quote-part des subventions	8,364	8,824	5,50%
- Neutralisation des amortissements	2,899	3,458	19,28 %
- Fouilles archéologiques	0,256	0,220	-14,00%

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

DEPENSES

Une dépense d'ordre pour un montant de 2,673 millions d'euros est portée à ce chapitre représentant:

- la part annuelle de l'indemnité de remboursement anticipé des emprunts structurés réaménagés soit 2,593 millions d'euros;
- 0,080 million d'euros d'étalement annuel de l'indemnité de remboursement anticipé d'un contrat de prêt refinancé.

D'autre part, une dépense d'ordre d'un montant de 53,661 millions d'euros est inscrite au titre des dotations d'amortissement.

RECETTES

Une recette d'ordre d'un montant de 12,502 millions d'euros est inscrite essentiellement au titre des opérations de régularisation des amortissements.

**OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT
CHAPITRE 043**

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	0,000	3,069	
Recettes	0,000	3,069	
CHARGE NETTE	0,000	0,000	

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances	0,000	3,069

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Mission : Finances	0,000	3,069

**OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 043

Une dépense et une recette d'ordre de 3,069 millions d'euros sont portées à ce chapitre représentant l'indemnité unique de remboursement anticipé intégrée au taux d'un emprunt structuré réaménagé.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	593,408	610,221	2,83 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Action sociale, prévention, santé	12,765	12,819	0,43 %
- Autonomie	211,937	216,487	2,15 %
- Citoyenneté active et sports	12,278	11,922	-2,89 %
- Conduite de l'action départementale	40,937	39,302	-3,99 %
- Culture, patrimoine, archives	18,334	18,399	0,35 %
- Développement urbain	49,134	48,987	-0,30 %
- Écologie urbaine	3,048	2,925	-4,03 %
- Éducation et jeunesse	31,654	32,306	2,06 %
- Emploi, insertion et attractivité économique	4,925	4,475	-9,13 %
- Enfance et famille	203,276	217,499	7,00 %
- Europe et solidarité internationale	0,188	0,198	5,60 %
- Ressources humaines	2,218	2,043	-7,88 %
- Supports internes		0,152	

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

Ce chapitre regroupe les aides à la personne (hors APA et RSA), les frais d'hébergement, les contributions obligatoires, les participations et les subventions versées.

Mission : Action sociale, prévention, santé

Programme : Accompagnement social

Les crédits proposés au présent chapitre s'élèvent à 11,240 millions d'euros recouvrant:

- 9,525 millions d'euros relatifs aux fonds sociaux, le Fonds de solidarité logement FSL (7,646 millions d'euros auxquels s'ajoutent 0,495 million d'euros inscrits au chapitre 011) et le Fonds de solidarité Energie (1,879 million d'euros);
Une recette issue de la contribution des bailleurs sociaux au dispositif FSL, est inscrite au chapitre 75, sur la base d'une reconduction de 0,903 million d'euros. La contribution des fournisseurs d'énergie est également reconduite à hauteur de 1,525 million d'euros;
- 1,225 million d'euros au titre des secours exceptionnels, intégrant les crédits relatifs au fonds d'aides aux jeunes;
- 0,490 million d'euros de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la prévention et de l'action sociale.

Programme : Prévention et promotion de la santé

Les crédits de subventions et de participations affectés à la santé publique s'établissent à 1,303 million d'euros, en augmentation de 9,58 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est essentiellement liée à la poursuite de la transformation du programme bucco-dentaire avec l'objectif de toucher un plus large public (personnes âgées notamment, public vulnérable), notamment en mobilisant de nouveaux partenariats et en développant de nouveaux modes d'intervention.

Les inscriptions comprennent également :

- 0,376 million d'euros au titre de la prévention des cancers (GIP CDC 93 et GISCOP),
- 0,649 million d'euros au titre de la lutte contre les maladies infectieuses,
- 0,045 million d'euros au titre de la promotion de la santé, de la veille et de l'analyse en matière de santé publique.

Programme : Prévention des conduites à risques

Il est proposé en 2018 une enveloppe budgétaire de 0,102 million d'euros. Ces crédits ont pour objet d'apporter le soutien du Département à quatre associations implantées en Seine-Saint-Denis qui interviennent dans le domaine de la prévention des conduites addictives, soit par l'accueil direct, soit par le biais de formations destinées aux professionnels ; ces organismes sont les associations FIRST, PROSE, SOS drogue international et AURORE (0,080 million d'euros). A ce soutien, s'ajoute la participation du Département à l'organisation avec l'Université Paris VIII du DESU destinés aux futurs professionnels de santé jeunesse sur la gestion des conduites à risques (0,022 million d'euros).

Programme : Promotion des droits fondamentaux

Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des droits fondamentaux sont portés à 0,174 million d'euros.

Mission : Autonomie

Les crédits prévus au titre de la mission Autonomie s'établissent à 216,487 millions d'euros, soit une augmentation de 2,15 % par rapport au budget précédent.

Programme: Personnes âgées

L'ensemble des dépenses inscrites à ce chapitre en faveur des personnes âgées s'établit à 42,931 millions d'euros, en augmentation de 2,62% par rapport au budget précédent.

L'accueil des personnes âgées en établissement représente la plus large part des inscriptions, soit 42,174 millions d'euros.

L'intégralité des établissements sont passés en 2016 en paiement différentiel à part l'APHP dont le passage sera programmé en 2018.

Au titre de l'accompagnement à domicile, les différentes prestations sur la base d'un budget global de 0,256 million d'euros recouvrent principalement:

- le financement de l'accueil de jour au profit des personnes souffrant de la maladie d'alzheimer (ADAJA): 0,165 million d'euros,
- le financement de l'allocation chèque taxi: 0,036 million d'euros,
- des subventions de fonctionnement au titre de l'aide à la vie associative: 0,051 million d'euros.

Enfin, le financement des CLIC est reconduit à hauteur de 0,501 million d'euros.

Programme: Personnes handicapées

Les inscriptions relatives aux actions menées en faveur des personnes handicapées sont proposées à hauteur de 173,556 millions d'euros, en progression de 2,03 % par rapport à l'exercice précédent.

L'enveloppe consacrée à l'accueil des personnes handicapées en établissement est proposée à 102,835 millions d'euros. Elle intègre:

- pour le financement de l'hébergement en établissement : un montant de 99,949 millions d'euros, en progression de 3 %. *L'estimation budgétaire repose sur les hypothèses suivantes :*
 - *une évolution du nombre de bénéficiaires de 1 %,*
 - *un taux d'évolution des dépenses estimé à 0,94 %, dont 0,90 % au titre du GVT et 1 % au titre de l'inflation prévisionnelle,*
 - *l'impact du déploiement de l'offre lié au plan Défi Handicap en terme de créations de places.*
- au titre de l'accueil familial et tenant compte du passage de 33 à 39 familles, un montant de 0,767 million d'euros,
- un montant de 2,118 millions d'euros relatifs aux frais de scolarité et d'internat.

L'enveloppe proposée pour l'accompagnement des personnes handicapées à domicile s'établit à 66,567 millions d'euros.

La principale dépense consiste en la prestation de compensation du handicap (PCH), soit 51,506 millions d'euros. *La prévision 2018 est construite sur 130 droits supplémentaires ouverts par mois et une progression du montant moyen de 2,6 %.*

En recettes, la participation de la CNSA au titre de la PCH s'élève à 12,993 millions d'euros.

Outre la PCH, les autres principales dépenses dans le champ de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile sont les suivantes :

- 10,880 millions d'euros au titre de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP),
- 4,019 millions d'euros pour le financement des services d'accompagnement, en hausse de 5 %. Cette estimation tient compte de la création du SAVS AFDAEIM à Stains et de deux extensions d'activité de service,
- 0,043 million d'euros pour l'aide ménagère,
- 0,117 million d'euros pour le soutien à la vie associative (soutien aux projets permettant de favoriser l'accès au sport, à la culture ainsi qu'à la vie quotidienne),
- 0,040 million d'euros concernant l'aide complémentaire au titre du fonds de

- compensation du handicap g er  par la MDPH,
- 0,011 million d'euros pour l'allocation c cit .

Par ailleurs, est inscrite   ce chapitre la participation du D partement au fonctionnement du groupement d'int r t public Maison d partementale des personnes handicap es MDPH, qui s' tablit   4,154 millions d'euros.

Mission: Citoyenn t active et Sports

Programme: Sport et loisirs

Les cr dits pr vus en 2017 s' tablissent   11,922 millions d'euros, ils ont pour vocation de soutenir le d veloppement des pratiques sportives et des activit s de loisirs selon diverses modalit s d'intervention :

- la participation d partementale aux organismes de gestion d' quipements sportifs structurants principalement le Syndicat interd partemental du parc des sports (SIGPS) pour la gestion des parcs des sports implant s   Bobigny et de Saint-Denis (site de Marville) (1,911 million d'euros), ainsi que l'ASPTT pour la gestion du stade Raoul Montbrant   Pantin (0,180 million d'euros),
- le subventionnement d'actions  ducatives de sport et de loisirs auxquelles il est pr vu de consacrer 1,684 millions d'euros, qu'il s'agisse d'actions produites par les grands partenaires sportifs et  ducatifs du D partement (1,349 million d'euros), notamment dans le cadre des interventions lors des cong s scolaires , ou encore du financement des BAFA au b n fice des jeunes de Seine-Saint-Denis (0,335 million d'euros),
- le subventionnement en faveur du d veloppement des disciplines sportives   hauteur de 7,648 millions d'euros, en direction de grands partenaires sportifs conventionn s afin qu'ils portent une strat gie structurante de leur discipline   l' chelle du D partement (5,278 millions d'euros), des clubs sportifs au regard de leurs performances ( volution   un haut niveau, national ou international (0,960 million d'euros), des comit s sportifs d partementaux pour les aider   structurer l'encadrement sportif et technique de leurs disciplines (1,370 million d'euros), il faut noter que le soutien au sport scolaire dans les coll ges (pour un montant de 0,093 million d'euros) est d sormais inclus dans le soutien   l'Union nationale du Sport scolaire (UNSS) , et  galement des associations sportives qui  uvrent   la diversification des pratiques sportives (sport handicap,  quipes f minines, sport libre de plein air...) (0,040 million d'euros),
- l'aide   l'organisation de manifestations sportives irriguant le territoire d partemental (0,500 million d'euros), notamment en accompagnement de la participation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur le territoire d partemental.

Mission: Culture, Patrimoine, Archives

Programme: Archives

Les crédits proposés à ce titre en 2018 s'élèvent à 0,050 million d'euros et sont destinés au soutien départemental aux associations mémorielles autour du souvenir de la déportation et de la résistance pendant la seconde guerre mondiale.

Programme: Culture

Les crédits destinés à ce programme atteignent en 2018 un montant total de 18,190 millions d'euros et ont pour objet de promouvoir le déploiement et l'enracinement sur tout le territoire départemental des pratiques artistiques dans toutes leurs composantes.

L'intervention départementale en ces domaines revêt plusieurs dimensions:

- le soutien aux acteurs culturels pour leur permettre de développer une offre culturelle diversifiée et du meilleur niveau artistique : 12,148 millions d'euros.

C'est à ce titre que le Département participe au financement de grands partenaires du spectacle vivant tels que la MC93, les Centres dramatiques nationaux (théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, théâtre de la Commune à Aubervilliers et le Nouveau Théâtre de Montreuil), le Centre National des Arts de la Rue et la scène de musique actuelle Le Triton aux Lilas (4,805 millions d'euros).

C'est également dans ce cadre que le Département soutient l'organisation de festivals dont notamment le festival Banlieue Bleue dans le domaine du Jazz, le festival de Saint Denis pour la musique classique, le festival Africolor dans le domaine des musiques actuelles ou le festival de danse contemporaine de Bagnolet ont acquis une notoriété dépassant de loin le territoire départemental et offrent à leurs publics le meilleur de chaque discipline (2,418 millions d'euros),

Cela se traduit aussi par le soutien à un nombre important de lieux d'envergure départementale (lieux dit intermédiaires et théâtres de ville) qui, souvent en coopération avec les grands partenaires, contribuent à irriguer le territoire départemental (1,710 million d'euros),

C'est encore par un soutien direct aux artistes pour leur permettre de réaliser en Seine-Saint-Denis leurs projets que ce soit sous forme de résidence artistique, avec une commune d'accueil, ou sous forme d'aide à la production d'œuvres (par exemple l'aide à la production de courts métrages cinématographiques) (1,498 million d'euros) ;

- le soutien envers des partenaires porteurs de projets fédérateurs dans leur domaine artistique à hauteur de 3,438 millions d'euros, permettant le développement des publics par des actions principalement orientées vers les jeunes, au nombre desquels on peut citer les associations Citoyenneté Jeunesse en matière d'éducation populaire, Fondation 93 dans le domaine de la culture

scientifique, le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ) dans le domaine de la lecture publique en direction de l'enfance et de la jeunesse ou encore Chroma en ce qui concerne les musiques amplifiées ;

- le financement d'actions visant au développement des pratiques en amateurs, comme c'est particulièrement le cas avec le développement du dispositif Culture et Art au Collège (1,435 million d'euros), mais aussi le soutien aux établissements d'enseignement artistiques implantés en Seine-Saint-Denis (0,510 million d'euros), ou encore l'aide apportée à des associations d'artistes amateurs, en particulier dans les diverses formes de pratiques musicales (0,260 million d'euros) ;
- l'aide à la structuration d'une offre territorialisée en coopération avec les communes qui en expriment le souhait par des Conventions de coopération auxquelles il sera consacré 0,410 million d'euros.

Programme: Patrimoine Culturel

Les crédits proposés à ce titre en 2018 s'élèvent au total à 0,159 million d'euros essentiellement destiné au soutien aux associations historiques (Mémorial de la Shoah, Fondation du patrimoine, Amis de la revue archéologique, Association de l'histoire vivante à Montreuil) et aux musées (musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, musée de Montreuil, musée de l'immigration de la Porte Dorée à Paris, Muséum d'histoire naturelle de Paris pour le lancement d'une expérimentation d'agriculture en lien avec l'Archéosite de la Haute-Ile) .

Mission : Développement urbain

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2018 s'élèvent à 48,987 millions d'euros. Elles se déclinent entre les programmes suivants :

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Les crédits prévus pour ce programme s'établissent à 48,574 millions d'euros et recouvrent principalement :

- la contribution à IDF Mobilités à hauteur de 47,852 millions d'euros, sur la base de la contribution adoptée en 2017 augmentée du taux de l'inflation (0,8%),
- la subvention sociale complémentaire versée aux collégiens boursiers (0,250 million d'euros), aux élèves de 3ème non boursiers (0,286 million d'euros) et aux demi-pensionnaires des collèges publics (0,160 million d'euros).
Tous chapitres confondus, la charge liée à la carte Imagin'R s'établit à 1,108 million d'euros.
- la subvention à l'Atelier Parisien Urbanisme (APUR) pour 0,026 million d'euros.

Programme : Habitat et politique de la ville

Les subventions et participations allouées au titre de ce programme sont proposées à hauteur de 0,414 million d'euros et intègrent:

- un montant de 0,142 million d'euros au titre de l'Habitat, sous forme de subventions versées aux associations (ADIL, CNL, CLVC, GCL, ABC),
- un montant de 0,272 million d'euros au titre de la Politique de la Ville, comprenant les contrats de ville finançant des projets entrant dans le cadre des 64 quartiers prioritaires du Département, ainsi que le soutien à l'association «Profession Banlieue».

Mission : Écologie urbaine

Les crédits proposés s'établissent à 2,925 millions d'euros se déclinant entre les programmes suivants:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les crédits proposés à hauteur de 0,250 million d'euros concernent le soutien aux partenaires associatifs (0,180 million d'euros) mettant en place des projets sur les parcs départementaux en couplant à la fois l'animation d'un réseau de bénévoles et l'organisation d'activités pour le public. L'objectif est de sensibiliser la découverte de la biodiversité et de la nature en Seine-Saint-Denis.

Auxquels s'ajoutent un budget de 0,070 million d'euros au titre de la participation au Syndicat d'études et de gestion de la base de plein air et de loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Une inscription budgétaire de 2,675 millions d'euros doit permettre de financer:

- la contribution du budget principal au budget annexe d'eau et d'assainissement pour un montant de 0,950 million d'euros, en reconduction par rapport à l'exercice précédent,
- la participation du Département aux «Grands Lacs de Seine», institution départementale des barrages-réservoirs, à hauteur de 1,725 million d'euros, également en reconduction.

Mission : Éducation et jeunesse

Les crédits proposés s'élèvent à 32,306 millions d'euros et se répartissent entre les programmes suivants:

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Une enveloppe de 21,602 millions d'euros est proposée, principalement destinée à l'attribution de moyens sous forme de dotations aux établissements et s'inscrivant dans la priorité donnée à la réussite pour tous.

Elle recouvre principalement:

- la dotation de fonctionnement des collèges publics pour un montant de 14,197 millions d'euros,
- la dotation de fonctionnement des collèges privés pour un montant de 6,876 millions d'euros.

Par ailleurs, 0,330 million d'euros seront versés à la Région pour le paiement des fluides des cités mixtes pour la partie collège.

Programme: Actions pour la jeunesse

Une enveloppe financière de 0,093 million d'euros est inscrite à ce chapitre:

- 0,035 million d'euros affecté à l'action «Mobilité européenne des jeunes» notamment dans le cadre du Dispositif Plus Citoyen,
- 0,058 million d'euros affecté à l'action «Engagement citoyen des jeunes» dans le cadre de la continuité des projets d'expérimentation à l'international des parcours d'insertion.

Programme: Projet éducatif départemental

Un budget de 10,611 millions d'euros, en progression de 2,31 % par rapport au budget précédent, est par ailleurs consacré au projet éducatif départemental, se décomposant entre les actions suivantes :

- les crédits destinés à la restauration des collégiens, qui constitue le poste le plus important de ce programme à hauteur de 9,070 millions d'euros;
- la poursuite des projets relatifs à la citoyenneté et l'autonomie des collégiens pour un montant de 0,448 million d'euros;
- les subventions aux associations, aux Communes et aux structures intercommunales pour la prévention du décrochage scolaire, l'orientation à hauteur de 0,641 million d'euros ;
- les projets au titre de la prévention de la violence et du bien être des collégiens d'un montant de 0,452 million d'euros.

Mission : Emploi, insertion et attractivité territoriale

Le budget imputé à ce chapitre s'établit à 4,475 millions d'euros. Il se ventile entre les programmes suivants:

Programme: Attractivité territoriale

Un budget de 1,420 million d'euros est proposé dans le cadre du développement territorial intégrant 1,235 million d'euros de subvention au CDT 93, 0,085 million d'euros pour l'animation des filières ainsi que 0,100 million d'euros destiné aux organismes consulaires (CCIP et CMA).

A cela s'ajoute 0,215 million d'euros pour les actions menées en faveur de l'entrepreneuriat et des nouveaux services.

Programme: Economie sociale et solidaire

L'enveloppe financière de 0,653 million d'euros recouvre :

- 0,238 million d'euros pour le développement des clauses sociales,
- 0,415 million d'euros pour soutenir le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire: 0,130 million d'euros dans le cadre des emplois d'avenir et 0,285 million d'euros destinés à soutenir les projets des structures ESS.

Programme: Insertion par l'emploi

Au titre de ce programme, les crédits s'élèvent à 2,187 millions d'euros affectés aux actions suivantes:

- l'accès à la formation et à l'emploi pour 1 million d'euros intégrant notamment la poursuite du soutien aux organisations syndicales (0,336 million d'euros), du soutien à l'école de la deuxième chance E2C (0,350 million d'euros), les primes aux stagiaires (0,010 million d'euros), les subventions aux communes et structures intercommunales (0,010 million d'euros), ainsi que les dispositifs d'actions pour l'emploi (0,195 million d'euros) et pour la formation (0,100 million d'euros),
- la préparation et la mobilisation des publics vers l'emploi pour 0,974 million d'euros dont 0,832 million d'euros au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et 0,141 million d'euros dans le cadre du soutien au financement du permis de conduire,
- la veille et l'innovation à hauteur de 0,213 million d'euros répondant au fonctionnement des structures de gouvernances des pôles de compétitivité (0,173 million d'euros) et au soutien à la valorisation des savoir-faire scientifiques et techniques développés sur notre territoire (0,040 million d'euros).

Mission : Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les crédits inscrits au présent chapitre, au titre de l'accueil de la petite enfance, s'établissent à 8,698 millions d'euros, en progression de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent. Ils intègrent:

- 2,283 millions d'euros destinés aux subventions en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), en progression de 18,47 % par rapport à l'exercice précédent,
- 5,997 millions d'euros au titre de l'allocation départementale accueil jeune enfant Seine-Saint-Denis ADAJE, aide mise en place en 2008 et destinée aux familles ayant choisi un mode d'accueil individuel,
- 0,300 million d'euros dans le cadre du transfert à la Commune de Bondy de l'ancienne crèche «La Régale»,
- 0,075 million d'euros pour des subventions additionnelles dans le cadre du FIPEP,
- 0,043 million d'euros pour le subventionnement d'actions d'éveil auprès des enfants des crèches départementales.

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,959 million d'euros est budgétée afin de contribuer aux principales actions suivantes:

- le financement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour un montant de 0,736 million d'euros,
- le financement du Centre DELTHIL pour le dépistage des handicaps visuels et auditifs à hauteur de 0,147 million d'euros.

Programme : Aide sociale à l'enfance

Le budget primitif 2018 relevant du chapitre 65 pour les actions de l'Aide sociale à l'Enfance s'établit à 207,841 millions d'euros, en progression de 7,28 % par rapport au BP 2017.

Les inscriptions proposées s'établissent sur la volonté d'étendre les dispositifs alternatifs au placement en favorisant des réponses innovantes d'intervention à domicile renforcée et/ou modulée (ADOPHE, AEMO intensives, accueils de jour). Elle s'appuie également sur une inflexion du dispositif concernant les jeunes majeurs avec un accompagnement vers l'autonomie de ces publics.

Cela ne permet toutefois pas d'absorber l'ensemble de l'augmentation de l'activité de l'ASE principalement consécutive à l'impact des mineurs non accompagnés, ce public représentant 19 % de l'activité du service en 2017.

L'accompagnement et le soutien à la parentalité, soit 45,034 millions d'euros :

Ce budget se répartit principalement entre les dispositifs suivants:

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO, qui sont des mesures judiciaires) et les aides éducatives à domicile (AED, qui constituent des mesures administratives): 11,609 millions d'euros,
- l'accueil en maisons et centres maternels: 13,197 millions d'euros dont 4,262 millions d'euros pour participer au fonctionnement du pôle mère/enfant du Centre départemental de l'enfance et de la famille CDEF et 0,725 million d'euros de participations en faveur des structures mères/enfants,
- le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF): 3,055 millions d'euros,
- les aides financières: 9,788 millions d'euros tenant compte des réflexions engagées en matière d'hébergement hôtelier,
- les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles: 5,196 millions d'euros,
- l'allocation d'autonomie jeunes majeurs: 0,684 million d'euros.

La prévention spécialisée, pour laquelle les crédits s'élèvent à 13,320 millions d'euros.

L'Accueil en structures collectives:

Les frais d'hébergement en structures collectives constituent le principal poste de dépenses, avec une inscription de 127,966 millions d'euros, en progression de 14,63 % par rapport au budget précédent.

L'Accueil familial avec une enveloppe de 21,661 millions d'euros intégrant.

- le remboursement de frais engagés par d'autres Départements proposé en reconduction à hauteur de 1,600 million d'euros,
- les frais de placement: 17,804 millions d'euros,
- les indemnités versées aux Tiers dignes de confiance (TDC), soit 1,200 million d'euros,
- l'allocation d'habillement à hauteur de 1,050 million d'euros.

Mission : Europe et solidarité internationale

Programme: Solidarité, coopération internationales

Il est proposé d'inscrire pour ce programme une enveloppe de 0,178 million d'euros en 2018.

Ces dépenses sont essentiellement constituées de subventions versées à des associations avec lesquelles le Département noue des partenariats à l'occasion d'actions de coopérations décentralisées (chantiers de jeunes, chantiers d'insertion etc.: 0,050 million d'euros), ainsi que des associations intervenant au titre du soutien au développement durable, au commerce équitable au niveau international en coopération avec Via le Monde (0,128 million d'euros).

Mission : Orientation des politiques départementales

Programme: Assemblée départementale

Les crédits proposés s'élèvent à 2,532 millions d'euros et correspondent aux indemnités versées aux élus départementaux au titre de l'exercice de leur mandat électif et des cotisations sociales qui y sont associées

Mission : Conduite de l'action départementale

Programme : Stratégie budgétaire et financières

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits d'un montant de 38,955 millions d'euros pour ce programme qui sont pour l'essentiel destinés à la participation du Département aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris (35,900 M€) et de la Préfecture de police de Paris (2,800 M€).

Programme : Mission Jeux Olympiques

les crédits proposés à ce chapitre pour 2018 s'élèvent à 0,345 million d'euros et sont destinés à permettre de mettre en œuvre concrètement les mesures d'accompagnement de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en coopérations avec les divers partenaires du territoire départemental en vue d'en maximiser les impacts positifs pour ses habitants.

Mission : Ressources humaines

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre une enveloppe budgétaire de 2,043 millions d'euros. Ces crédits sont notamment destinés:

- au financement des subventions versées aux associations du personnel que sont le Comité départemental des œuvres sociales dans le cadre de la négociation actuelle de la convention 2018-2020 et l'Association sportive des personnels départementaux (APSAD : 0,078 million d'euros);
- au financement des programmes de pré-recrutement représentés par les bourses permettant d'anticiper les besoins de personnel notamment dans la filière médico-sociale (0,028 million d'euros);

- à la contribution départementale au Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (0,250 million d'euros).

Mission : Supports internes

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 0,152 million d'euros à ce chapitre en 2018.

Programme : Bâtiments départementaux

La totalité des crédits est affectée à la Bourse du Travail sous forme de subvention annuelle de fonctionnement.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**CHAPITRE 6586****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	0,532	0,536	0,76 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission :			
- Conduite des politiques départementales	0,532	0,536	0,76 %

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

CHAPITRE 6586

Les crédits proposés au BP 2018 au titre des frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,536 million d'euros. Ils se composent principalement des rémunérations et charges des personnels affectés aux groupes d'élus.

CHARGES FINANCIERES**CHAPITRE 66****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	46,090	53,769	16,71%

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Finances	37,880	44,769	18,24 %
- Education et jeunesse	8,210	9,000	9,62 %

CHARGES FINANCIERES

CHAPITRE 66

Mission : Education et jeunesse

Les charges financières s'établissent à 9 millions d'euros pour l'exercice 2018, elles correspondent au versement des frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat.

Mission : Finances

Les charges financières inscrites au budget 2018 s'élèvent à 44,769 millions d'euros. Elles sont en hausse de 18,24 % par rapport à 2017 en raison principalement du paiement des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés renégociés.

Elles se décomposent comme suit:

- 38,620 millions d'euros d'intérêts des emprunts,
- 6,089 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé,
- 0,020 million d'euros pour frais financiers et services bancaires,
- 0,040 million d'euros pour la gestion de la trésorerie.

CHARGES EXCEPTIONNELLES**CHAPITRE 67****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	1,071	1,425	33,05 %

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Autonomie	0,779	1,143	46,65 %
- Enfance et famille	0,056	0,050	-11,61 %
- Finances	0,225	0,225	

CHARGES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE 67

L'inscription budgétaire 2018 sur ce chapitre pour un montant de 1,425 million d'euros est principalement destinée aux annulations de titres émis les années précédentes.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**CHAPITRE 68****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	2,241		

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission : - Finances (provision pour les opérations d'échange de taux structurés)	2,241		

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

CHAPITRE 68

Le Département a renégocié l'ensemble de ses produits structurés. Ces réaménagements ont mis fin aux procédures de contentieux avec les banques. L'inscription de provisions relatives aux risques financiers générés par des produits structurés n'est plus nécessaire.

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**CHAPITRE 70****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	11,400	12,254	7,49 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Education et jeunesse	9,909	10,239	3,33 %
- Réseau routier et mobilité durable	1,125	1,527	35,71 %
- Supports internes	0,309	0,297	-3,67 %

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

Mission : Education et jeunesse

Les recettes prévues à hauteur de 10,239 millions d'euros sont liées à la restauration scolaire.

Mission : Réseau Routier et mobilité durable

Dans le domaine du réseau routier, les inscriptions budgétaires imputées à ce chapitre s'élèvent à 1,527 million d'euros découlant d'une part, de l'occupation du domaine public et d'autre part, de remboursements de frais relatifs aux opérations de tramways (TZEN et T1 Val de Fontenay).

Mission : Supports internes

Le montant des recettes attendues, soit 0,297 million d'euros correspondent au produit de la location de terrains départementaux ainsi qu'à la perception de droits de voirie et de place.

IMPOTS ET TAXES**CHAPITRE 73****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/ 2017</i>
Recettes	691,367	724,642	+ 4,81 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/ 2017</i>
Mission :			
- Finances	691,367	724,642	+ 4,81 %

IMPOTS ET TAXES

CHAPITRE 73 (hors 731)

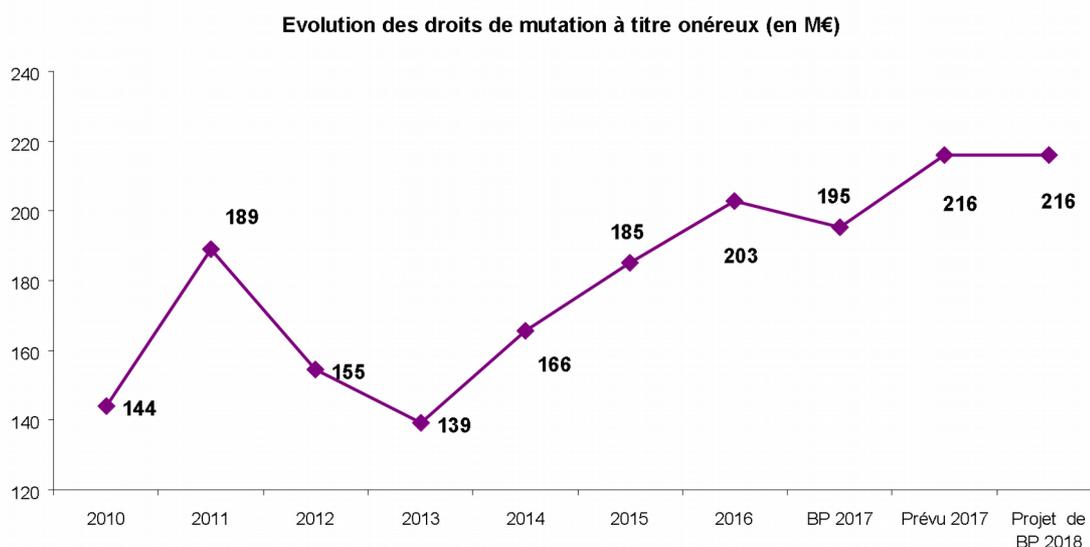
▪ Mission : Finances

Ce chapitre regroupe les différents impôts indirects.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Un volume de droits de mutation qui progresse

Le scénario budgétaire pour 2018 prévoit une progression de 20,8 millions d'euros (216 millions d'euros) par rapport au produit voté au BP 2017. Cette proposition s'appuie sur une extrapolation du produit qui sera perçu en 2017.

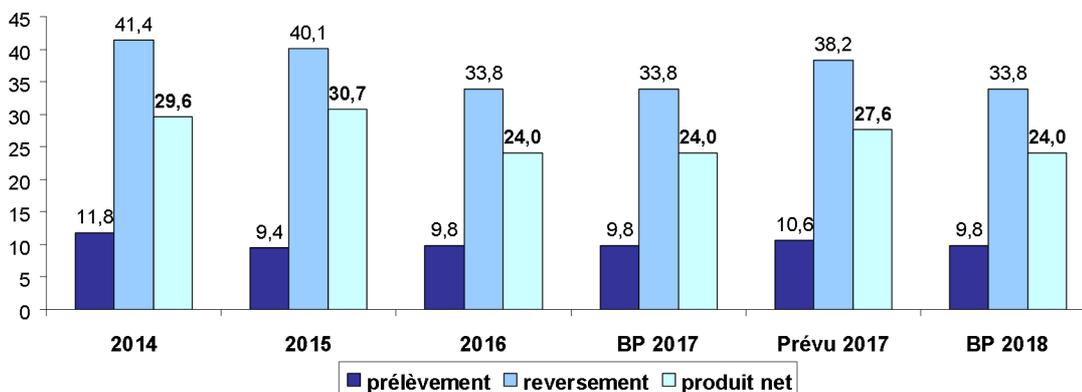


La baisse du produit net du Fonds de solidarité des Départements

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu à ce titre 40,131 millions d'euros en 2015, 33,795 millions d'euros en 2016 et 38,219 millions d'euros en 2017.

Evolution du fonds de solidarité des Départements (en M€)



Ces évolutions en dent de scie, s'expliquent par la forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) détermine le niveau de l'enveloppe globale du fonds de solidarité.

Devant l'incertitude relative au produit qui pourrait être versé en 2018, il est proposé de reconduire les montants inscrits au BP 2017.

Le prélèvement du fonds de solidarité des Départements, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2017 à 10,646 millions d'euros, soit une ressource nette de 27,573 millions d'euros pour la Seine-Saint-Denis, contre 24,002 millions d'euros en 2016 et 30,719 millions d'euros en 2015.

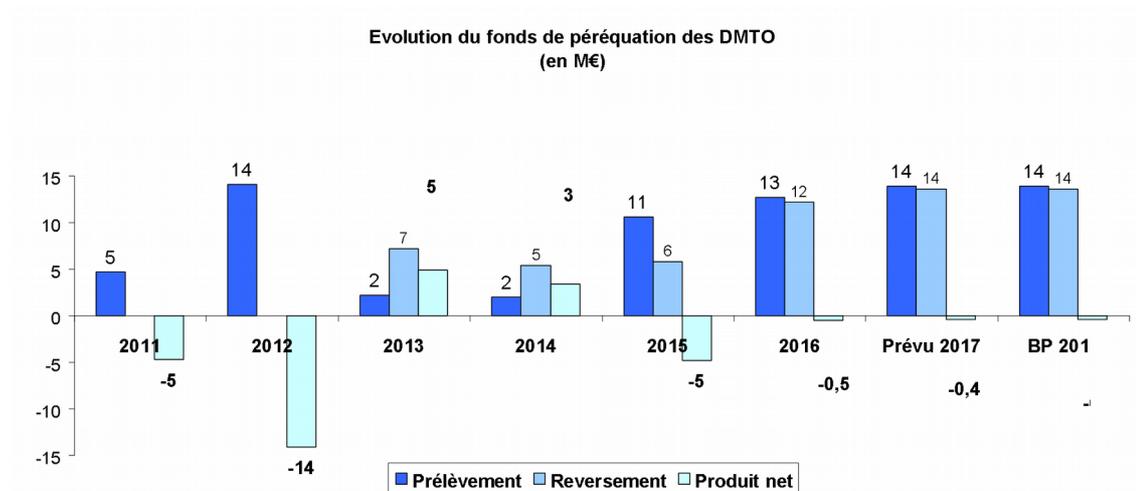
Le fonds de péréquation sur les DMTO

Depuis 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. Elle a ainsi été prélevée de 10,601 millions d'euros, pour un versement de 5,790 millions, soit une contribution nette de 4,811 millions d'euros.

En 2016, le prélèvement du Département s'est élevé à 12,665 millions d'euros, pour un versement de 12,214 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,451 million d'euros.

En 2017, le prélèvement du Département s'est élevé à 13,908 millions d'euros, pour un versement de 13,556 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,352 million d'euros.

Ces montants ont été reconduits pour 2018.



La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Le versement d'une part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est la ressource principale relative à la compensation de l'Etat en matière de transfert de compétences et dans le cadre de la compensation des pertes entraînées par la réforme de la fiscalité.

La prévision 2018 s'établit à 185,900 millions d'euros, en reconduction du produit perçu en 2016.

Trois quotes-parts de cette taxe sont versées au Département pour trois objets différents:

1. Les transferts de charges de 2005 à 2012:

Il s'agit essentiellement de la compensation des transferts des personnels ouvriers et techniciens des collèges et des transferts en matière de voirie nationale. Le droit à compensation est maintenant figé.

Pour 2018, la prévision s'établit à 52,598 millions d'euros.

2. La participation au financement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris:

A ce titre, nous percevons depuis 2005, une quote-part de la TSCA. En contrepartie, le même montant avait été déduit de notre DGF.

Pour 2018, la prévision s'établit à 20,438 millions d'euros.

3. La participation à la compensation de la perte de ressources fiscales entraînée par la réforme de la fiscalité locale:

Le versement par l'Etat à ce titre est prévu en 2018 à 112,854 millions d'euros.

La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)

Le produit de cette taxe, prévu en 2018 à hauteur de 246,487 millions d'euros, est destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département:

- au titre de la compensation du RSA, il est attribué au Département de la Seine-Saint-Denis un montant de 198,626 millions d'euros. Il s'agit de la stricte reconduction de notre «droit à compensation», qui résulte du transfert du RMI en 2004;
- l'ex-API (allocation de parents isolés). A ce titre, une compensation est versée au Département. Celle-ci est définitivement figée pour un montant annuel de 35,034 millions d'euros;
- enfin, une part de TICPE est destinée à compenser le coût des autres transferts de charges, le produit de TSCA transféré étant insuffisant. Le montant prévu à ce titre en 2018, s'élève à 12,828 millions d'euros, en reconduction du produit perçu en 2016.

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été mise en place par l'Assemblée départementale le 13 octobre 2011, dans le cadre de la réforme du droit de l'urbanisme. Elle a remplacé la taxe sur les espaces naturels sensibles et la taxe sur les CAUE pour les permis de construire délivrés à partir du 1^{er} mars 2012.

Le produit attendu pour cette taxe s'élève à 15,400 millions d'euros en 2018, à hauteur du montant perçu en 2016.

La taxe sur l'électricité

Cette ressource a fait l'objet d'une réforme en 2011 : l'assiette de cette taxe, qui reposait antérieurement sur le montant de la facture, est désormais fonction de la quantité d'électricité consommée, exprimée en mégawattheures.

Pour le calcul de la taxe, des tarifs au mégawattheure sont prévus par la réglementation, lesquels sont multipliés par un coefficient pour obtenir le produit de la taxe sur l'électricité. La loi de finances rectificative pour 2014 a de nouveau fait évoluer la réglementation :

- jusqu'en 2015, la loi prévoyait que la limite supérieure du coefficient multiplicateur soit actualisée chaque année en fonction de l'évolution de l'inflation;
- à compter de l'exercice 2016, ce ne seront plus les coefficients multiplicateurs qui seront revalorisés chaque année mais le tarif de la taxe, toujours sur la base

de l'inflation.

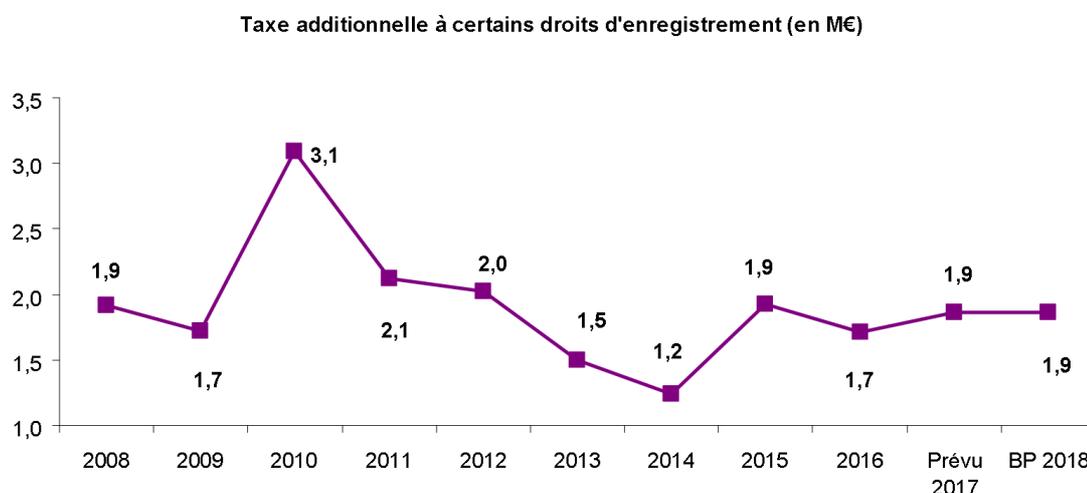
A compter de 2015, le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'électricité a été figé à 4,25 par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. A coefficient inchangé, le montant inscrit pour la taxe sur l'électricité en 2018 s'élève à 11,300 millions d'euros, équivalent au montant perçu en 2016.

La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement (TADE)

La plupart des mutations, notamment en matière d'immeubles d'habitation, sont soumises au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière, produits qui reviennent au Département et que nous appelons communément «droits de mutation».

Mais les cessions de certains biens et immeubles n'y sont pas soumises. Il s'agit notamment des cessions d'offices ministériels, de fonds de commerce sous certaines conditions, de droit au bail et de biens meubles vendus publiquement.

Le taux de cette taxe est unique, fixé uniformément pour la France entière à 1,60 %, avec application de taux réduits sur certaines ventes ou certaines cessions.



Cette ressource connaît des évolutions en dent de scie, aussi est-il prévu une reconduction de la prévision 2017, à hauteur de 1,861 millions d'euros.

La taxe additionnelle de séjour

La Collectivité a décidé, par délibération du 21 juin 2012, la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour au taux de 10 %. Cette taxe additionnelle ne s'applique que dans les communes et intercommunalités qui perçoivent une taxe de séjour.

Le montant attendu en 2018 s'élève à 0,311 million d'euros, à hauteur du produit prévu en 2017.

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	726,134	733,771	+ 1,05 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/ 2017</i>
Mission : Finances			
- Ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux	726,134	733,771	+ 1,05 %
Dont :			
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	399,520	406,000	1,62 %
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	227,767	110,603	
- Attribution de compensation de CVAE		115,697	
- Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France	27,852	27,864	0,04 %
- Frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti	27,142	29,300	7,95 %
- Reversement du Fonds de péréquation CVAE	5,124	5,543	8,17 %
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,259	1,297	2,97 %
- Fonds national de garantie	37,268	37,268	<i>id</i>

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

Ce chapitre présente le produit de ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux. Les principales caractéristiques des recettes de ce chapitre sont les suivantes :

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

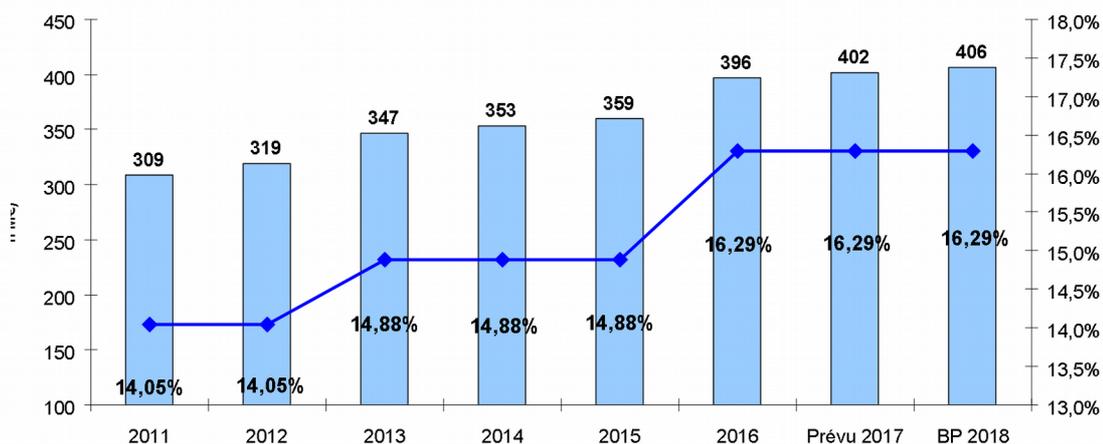
Depuis la réforme de la fiscalité locale, la taxe foncière sur le foncier bâti constitue le seul levier fiscal dont disposent les Départements.

La part des recettes sur lesquelles l'Assemblée départementale dispose du pouvoir de décision s'élèverait en 2018 à 21% des recettes réelles de fonctionnement, contre 37% avant la réforme de 2010.

L'autonomie financière des Départements s'est donc nettement contractée au cours des années.

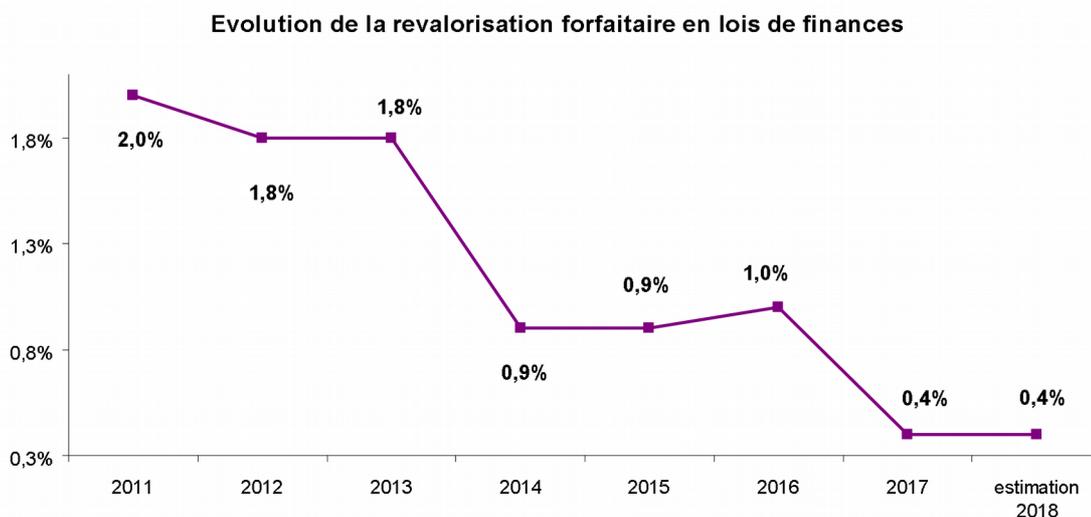
Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2018, cette recette est estimée à 406 millions d'euros.

Evolution du produit du foncier bâti et de son taux



Elle s'appuie sur la seule revalorisation forfaitaire prochainement votée en loi de Finances pour 2018 et estimée à 0,4%, comme pour 2017 et sur une revalorisation physique des bases de 0,7%.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé au taux de 2016.



Le produit de la CVAE et l'attribution de compensation de la CVAE

Malgré une forte mobilisation et des recours en justice de tous les Départements d'Ile-de-France, le transfert de 25 points de la CVAE départementale à la Région, y compris pour les Départements franciliens est entré en application.

Le versement de la Région est figé à compter de 2017 à 115,697 millions d'euros.

La partie qui demeure attribuée au Département, est revalorisée pour 2018 de 1,6% (à hauteur de la croissance 2017 estimée) et s'élève à 110,603 millions d'euros.

Le produit du Fonds de péréquation de la CVAE

Depuis 2013, la Seine-Saint-Denis, est bénéficiaire du fonds de péréquation de la CVAE, grâce à l'orientation des critères d'éligibilité à ce fonds, en faveur des caractéristiques socio-économiques des territoires plutôt qu'à travers le potentiel financier.

Pour 2018, le produit inscrit s'élève à 5,542 millions d'euros, soit le montant notifié en 2016. Il est stable par rapport à la prévision de 2017.

Le Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France

La répartition de ce fonds de solidarité doté de 60 millions d'euros, repose pour moitié sur le revenu moyen par habitant, la proportion d'allocataires du RSA, et la proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu 27,864 millions d'euros en 2017 au titre de ce fonds. Cette recette est reconduite en 2018.

La dotation de compensation péréquée

Cette dotation alimentée par la ressource fiscale que l'État perçoit au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est répartie entre les Départements en fonction du reste à charge global au titre des trois allocations de solidarité, du nombre de bénéficiaires de l'APA, du nombre de bénéficiaires du RSA, du nombre de bénéficiaires de la PCH, et du revenu par habitant.

Le montant perçu par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2017 (29,221 millions d'euros) à ce titre, est reconduit pour 2018 .

Les autres ressources imputées à ce chapitre:

Les rôles supplémentaires sont fixés à 0,2 million d'euros en 2018 comme en 2017.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), qui s'élèverait à 1,297 million d'euros, soit une revalorisation de 0,8% identique à celle de 2017 (1,286 millions d'euros).

Le produit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est situé dans le chapitre des ressources fiscales par les règles de la comptabilité publique, alors que cette recette s'apparente à une dotation versée par l'État. Il est figé depuis plusieurs années à 37,268 millions d'euros.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes à périmètre constant	374,38	339,573	-9,30 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
- Action sociale, prévention, santé	4,898	5,484	11,98 %
- Autonomie	15,447	15,907	2,98 %
- Ecologie urbaine	0,450	0,450	id
- Enfance et famille	24,926	25,491	2,27 %
- Finances	324,403	288,580	-11,04 %
- Ressources humaines	2,140	1,941	-9,31 %
- Supports internes	1,745	1,350	-22,64 %

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

Mission : Finances

En 2018, les principales recettes de ce chapitre sont les suivantes :

Le Fonds de soutien exceptionnel

La Loi de finances rectificative (LFR) 2015 avait créé un Fonds d'urgence pour les Départements les plus en difficulté. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016 et de 24,7 millions d'euros en 2017.

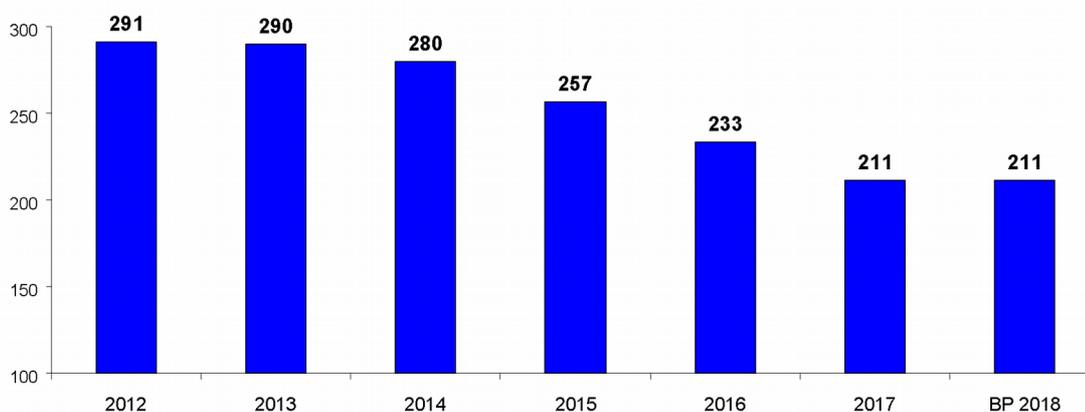
Le projet de Loi de finances pour 2018 ne prévoit pas actuellement une reconduction de ce fonds, ce qui entraîne une perte de ressource importante pour le Département alors qu'il avait permis de faire face à une situation d'urgence après l'échec des discussions sur le financement du RSA.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le projet de loi de finances pour 2018 ne contient pas de dispositifs de baisse de cette dotation comme c'était le cas les années précédentes.

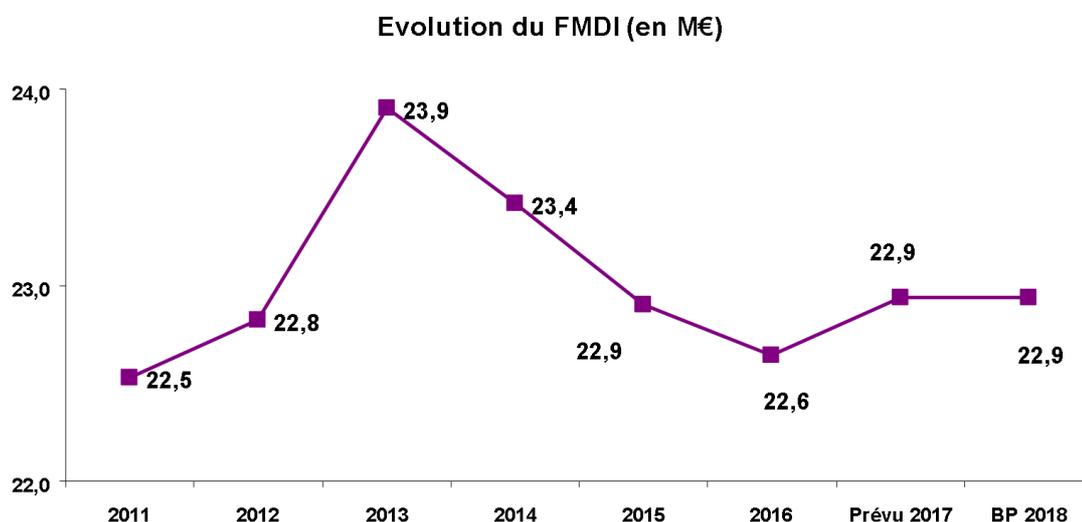
La DGF devrait donc être stabilisée en 2018 à hauteur du montant notifié en 2017, soit 211,236 millions d'euros.

Evolution de la DGF (en M€)



Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

La prévision 2018 est identique à la prévision 2017, soit 22,934 millions d'euros.



Les autres dotations

La **Dotation générale de décentralisation (DGD)** dont le taux de croissance est figé depuis 2009, s'élève à 6,784 millions d'euros.

Les dotations de compensation d'allègement de fiscalité directe

Ces dotations font partie des variables d'ajustement, permettant à l'enveloppe des dotations d'État de ne pas progresser globalement.

Le montant prévu en 2018 s'élève ainsi, dans l'attente de la notification par les services fiscaux, à 7,714 millions d'euros. Il est en diminution de 9,2% par rapport à 2017 (8,492 millions d'euros) et se décompose de la façon suivante:

- la dotation pour les exonérations sur le foncier bâti, qui s'élève à 0,138 million d'euros, contre 0,152 million d'euros en 2017;
- la dotation correspondant aux exonérations relatives à la Contribution Économique Territoriale, qui s'élèverait à 0,037 million d'euros, soit le montant notifié en 2017;
- une enveloppe qui correspondait lors de sa création en 2011, aux montants atteints en 2010 par les dotations de compensation versées en matière de taxe d'habitation, de foncier non bâti et de taxe professionnelle. Cette ressource est prévue à hauteur de 7,538 millions d'euros, contre 8,302 millions d'euros en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), issue de la réforme de la fiscalité locale en 2010, a été intégrée en 2017 dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées par l'État aux collectivités locales. Son montant a donc diminué de 5,8 millions d'euros en 2017 (-12,1 %).

Pour 2018, une nouvelle diminution est prévue à hauteur de 9,2%. Le montant prévu s'élève donc à 38,362 millions d'euros.

Le FCTVA

Depuis 2017, le périmètre du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics, inscrites en section de fonctionnement. Pour 2018, il est prévu un produit de 1,6 million d'euros .

Mission: Action sociale, prévention, santé

Programme: Accompagnement social

Au titre de l'accompagnement social, la contribution des fournisseurs d'énergie s'établit à 1,525 million d'euros.

Programme : Prévention des conduites à risques

La prévision de recettes pour 2018 s'établit à 0,305 million d'euros regroupant :

- la participation de la Région Ile-de-France au titre de la prévention des risques (0,100 million d'euros) pour le fonctionnement de la structure « Tête à Tête »,
- la participation de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (0,080 million d'euros),
- la participation du Département de Paris au fonctionnement de la Mission Métropolitaine (0,095 million d'euros),
- ainsi que des subventions de l'Etat pour les activités de centre de ressources et de formation des professionnels déployées par la Mission (0,030 million d'euros).

Programme: Prévention et promotion de la santé

La prévision de recettes pour 2018 s'établit à 3,654 millions d'euros. Elle est directement liée au niveau de dépense et donc des stratégies de mise à disposition des vaccins.

- *dans le cadre de la lutte contre les maladies infectieuses :*
 - 1,216 million d'euros de l'ARS pour le CeGIDD (Centre gratuit d'informations de dépistage et de diagnostic) ;

- 0,300 million d'euros de l'ARS pour le dépistage ciblé de la tuberculose ;
- 1,630 million d'euros de la CPAM (1,245 million d'euros au BP 2017) directement liée à la montée en charge de la campagne de vaccination ;
- 0,107 million d'euros de recettes nouvelles en lien à l'accréditation du laboratoire départemental. Les évolutions de la loi et le cadre conventionnel permettent d'obtenir, via la CPAM, le remboursement des examens de laboratoire effectués par les centres de planification de la PMI.
- *dans le cadre de la santé bucco-dentaire :*
- 0,100 million d'euros de l'ARS.

Mission: Autonomie

Programme: Personnes âgées

Les recettes d'un montant de 0,807 million d'euros correspondent à la participation du STIF au titre du forfait améthyste.

Programme: Personnes handicapées

Les recettes inscrites à hauteur de 15,907 millions d'euros recouvrent :

- 12,993 millions d'euros de la CNSA au titre de la prestation du handicap (PCH);
- 2,107 millions d'euros attendus de la Région et du STIF dans le cadre du dispositif de transports spécialisés PAM93. Le niveau de recette reste stabilisé à 2/3 de la dépense (marché d'exploitation et marché de contrôle).

Mission: Ecologie Urbaine

A ce stade, et en l'absence de visibilité sur la gestion du parc de la Poudrerie, une enveloppe de 0,450 million d'euros est reconduite au titre du recouvrement auprès de la Région de 50 % du coût global de gestion du site.

Mission: Education et jeunesse

Les recettes inscrites à ce chapitre à hauteur de 0,060 million d'euros proviennent de la Caisse d'allocations familiales, partenaire de l'opération « projet des jeunes ».

Mission: Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues de la CAF au titre de sa participation au financement de l'accueil dans les crèches départementales s'établissent à 17,745 millions d'euros, en progression de 3,28% par rapport au budget primitif précédent.

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

La prévision de recettes s'établit en reconduction, à 7,746 millions d'euros. Elle est essentiellement liée à la participation de la CPAM au titre des activités des centres de PMI (6,704 millions d'euros).

Mission: Ressources humaines

Les recettes s'élèvent à 1,941 million d'euros, elles concernent pour une large part les compensations attachées aux contrats aidés (1,593 million d'euros). Les autres recettes proviennent des remboursements de rémunérations d'agents départementaux mis à disposition (0,348 million d'euros).

Mission: Supports internes

Les recettes attendues en 2018 à hauteur de 1,350 million d'euros correspondent à la participation financière de l'Etat conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES**CHAPITRE 75****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	32,454	31,319	-3,50 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Missions :			
-Action sociale, prévention, santé	0,903	0,903	
- Autonomie	13,214	12,845	-2,79 %
- Enfance et famille	9,008	9,154	1,62 %
- Ressources humaines	6,718	6,406	-5,06 %
- Supports internes	1,559	1,220	-21,73 %

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

CHAPITRE 75

Mission : Action sociale, prévention, santé

Programme: Accompagnement social

La prévision de recettes à hauteur de 0,903 million d'euros correspond à la participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de solidarité logement FSL.

Mission : Autonomie

Programme : Personnes âgées

Le total des recettes inscrites à ce chapitre s'établit à 11,179 millions d'euros, en baisse de 1,44% par rapport au budget précédent.

Elles recouvrent principalement :

Dans le cadre de l'accueil des personnes âgées en établissement

- 1,500 million d'euros de reversements d'autres collectivités,
- 2,700 millions d'euros de participations des obligés alimentaires, en reconduction par rapport au budget précédent,
- 4,500 millions d'euros de recettes issues d'hypothèques et de recouvrements sur successions, également en reconduction (5 millions d'euros au BP 2017).

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées à domicile

- 2,449 millions d'euros de recettes attendues au titre du forfait améthyste.

Programme : Personnes Handicapées

Les recettes proposées au budget primitif s'élèvent à 1,666 millions d'euros, en diminution de 11 % par rapport au budget précédent.

Elles se ventilent entre les prestations suivantes :

Dans le cadre de l'accueil des personnes handicapées en établissement

- 0,326 million d'euros de recouvrements sur bénéficiaires,

Elles ne représentent que 5 % des recettes théoriques, dont 95 % sont directement récupérés par les établissements dans le cadre de l'instauration du paiement différentiel.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile

- 0,300 million d'euros de recouvrements d'indus relatifs à la prestation de compensation du handicap PCH découlant du contrôle d'effectivité,
 - 0,058 million d'euros au titre de l'allocation compensatrice tierce personne,
 - 0,503 million d'euros au titre du dispositif de transports spécialisés PAM 93.
- Le Département perçoit les recettes qui sont gérées via une régie confiée au prestataire du marché.

Est également inscrit à ce chapitre, le remboursement par le GIP MDPH de la mise à disposition du bâtiment Erik Satie à Bobigny (0,479 M€).

Mission : Enfance et famille

Programme : Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues s'élèvent à 6,029 millions d'euros. Elles proviennent de la participation des familles aux frais d'accueil de leurs enfants dans les crèches départementales.

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes à hauteur de 3,114 millions d'euros sont principalement issues de recouvrements auprès d'autres Départements suite aux procédures de dessaisissement.

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,011 million d'euros est prévue. Elle correspond à la récupération de sommes indûment versées auprès des gestionnaires de centres de PMI et de planification familiale.

Mission: Ressources humaines

Les recettes inscrites à ce titre s'élèvent à 6,406 millions d'euros et correspondent au remboursement par la MDPH des rémunérations des agents départementaux mis à sa disposition.

Mission: Supports internes

Les recettes à percevoir sont prévues à hauteur de 1,220 million d'euros. Elles intègrent principalement:

- le produit des locations de propriétés immobilières (0,970 million d'euros),
- le remboursement par le GIP MDPH des frais d'affranchissement (0,090 million d'euros).

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	3,203	2,920	-8,84 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission : <i>- Finances</i>	3,202	2,920	-8,82 %

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

Les produits financiers attendus en 2018 à hauteur de 2,920 millions d'euros recouvrent principalement les opérations d'échange de taux, les revenus des valeurs mobilières de placement et le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques.

Ils se décomposent comme suit :

- 1,460 million d'euros de revenus des valeurs mobilières,
- 1,415 million d'euros provenant du Fonds de soutien,
- 0,045 million d'euros pour les contrats d'échange de taux d'intérêt.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	1,737	1,593	-8,32 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission :			
-Enfance et famille	1,564	1,421	-9,11 %

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

Mission : Enfance et famille

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes inscrites à ce chapitre dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 1,421 million d'euros. Elles intègrent principalement une recette attendue de l'Etat de 1,200 million d'euros au titre de l'évaluation des mineurs isolés étrangers.

REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION

CHAPITRE 78

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Recettes	28,413	42,789	50,60 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Mission :			
- Finances	28,413	42,789	50,60 %

REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION

CHAPITRE 78

Les recettes prévues à ce chapitre sont liées aux reprises de provisions suivantes :

- reprise de provisions à hauteur de 36,700 millions d'euros, constituées en DM1 2017 pour faire face à la montée en charge des dépenses d'investissement en 2018;
- reprise de provisions constituées au titre des contentieux bancaires à hauteur de 6,089 millions d'euros.

PRESENTATION

DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**Investissement**

en millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	60,920	63,227

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement	14,750	16,400
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	37,179	37,207
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,443	1,966
- Finances assainissement <i>dont</i> :	7,548	7,654
. <i>Remboursement d'emprunt</i>	2,498	2,654
. <i>Quote-part de subvention d'investissement</i>	4,250	4,200
. <i>Intégration des frais d'études</i>	0,800	0,800

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

en millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	60,920	63,227

PRINCIPAUX ELEMENT DE FINANCEMENT DES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement <i>dont</i> :	6,794	7,042
<i>.Bassins</i>	5,794	6,042
<i>.Remboursement de frais de raccordement à l'égout</i>	1,000	1,000
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	18,600	16,653
- Finances assainissement <i>dont</i> :	35,526	39,532
<i>. Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	10,194	10,836
<i>. Amortissements techniques</i>	19,000	19,670
<i>.Intégration des frais d'études</i>	0,800	0,800
<i>. Prêt AESN</i>	2,018	2,018
<i>. Autres emprunts</i>	3,513	6,207

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

I. Les crédits proposés au budget primitif 2018 s'élèvent à 63,227 millions d'euros, en progression de 3,79% par rapport à l'exercice précédent.

Ces crédits se répartissent comme suit:

A. Le financement des opérations passées : 2,654 millions d'euros au titre du remboursement en capital.

B. Les propositions d'activités 2018 : un budget de 60,573 millions d'euros est proposé.

En grandes masses, les propositions dans les différents secteurs d'interventions, se déclinent de la façon suivante :

1. Action : **Développement du patrimoine d'assainissement** : 16,400 millions d'euros pour

- Les bassins prioritaires : 10,200 millions d'euros permettant l'achèvement des travaux du bassin du Rouailler à Livry-Gargan (4,700 millions d'euros) et la poursuite des travaux liés au bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil dont la mise en service est prévue en 2021 (5,500 millions d'euros). De plus, la phase études sera poursuivie pour deux nouveaux bassins (1 million d'euros): le bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois et le bassin Ru St Baudile à Gagny,
- La construction du réseau : 5,200 millions d'euros, incluant la création et les études liés aux branchements (4,200 millions d'euros).

2. Action : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements** : 37,207 millions d'euros en faveur du maintien en état du patrimoine d'assainissement et de la bonne gestion du réseau. Ils concernent principalement:

- les études générales: 0,480 million d'euros consacrés à de nouvelles études portant sur des technologies innovantes d'investigation;
- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens: 33,890 millions d'euros pour permettre de poursuivre l'effort en faveur des réhabilitations.

Ils intègrent pour une large part des projets liés au développement des réseaux de transports, qui sont proposés à hauteur de 21,055 millions d'euros. Ces travaux sont

pour permettre la réalisation des dévoiements liés au tracé du T1 Val de Fontenay et du TZen et pour le déploiement par la SGP des lignes 15, 16, 17 et par la RATP des lignes de métros 11 et 14.

De plus, 12,835 millions d'euros concernent les réhabilitations de collecteurs et de canalisations.

Il est prévu de lancer une réhabilitation individualisée pour un collecteur à Montreuil qui se trouve en stade curatif et qui doit être relié au futur bassin. A ce titre, une nouvelle AP de 3,3 M€ est proposée au vote du budget primitif 2018 dont 0,800 million d'euros de crédits de paiement en 2018. Les autres opérations proposées concernent des réparations sur réseaux visitables (6,710 millions d'euros), et sur les canalisations (4,450 millions d'euros) mais aussi des missions liées à la connaissance du réseau (0,715 million d'euros) et des travaux préparatoires (0,160 million d'euros).

- les travaux de sécurité sur le réseau : 0,205 million d'euros;
- la gestion automatisée du réseau d'assainissement: 2,166 millions d'euros pour la poursuite du projet de remplacement du système de télésurveillance et de conduite des réseaux (STC) ainsi que pour l'installation de points complémentaires de mesures du réseau afin de répondre à nos obligations réglementaires;
- la fibre optique: 0,070 million d'euros dans le cadre de conventionnement avec les opérateurs;
- l'hydrologie: 0,396 million d'euros consacrés à l'étude relative à la synthèse des schémas directeurs et à de nouvelles études hydrauliques.

3. Action: **Bâtiments, équipements et moyens généraux** : 1,966 million d'euros tenant compte de l'achat de deux hydrocureuses.

C. Les mouvements d'ordre

Un budget de 5,100 millions d'euros est également inscrit. Il correspond à des mouvements d'ordre (amortissement des subventions d'investissement et intégrations de frais d'études).

En parallèle, les recettes également à hauteur de 63,227 millions d'euros se ventilent de la façon suivante:

A. Les recettes liées à l'activité du budget annexe

1.Action: **Développement du patrimoine et assainissement** : 7,042 millions d'euros provenant de l'AESN dans le cadre des aides liées à la construction des bassins, ainsi que la participation de l'établissement Est Ensemble pour le bassin de la Fontaine des Hanots. Sont également intégrés les remboursements du coût des nouveaux branchements par les pétitionnaires (1 million d'euros).

2.Action: **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**: 16,653 millions d'euros affectés principalement aux prestations suivantes:

- le remboursement lié aux opérations de transport à hauteur de 13,985 millions d'euros; remboursement estimatif compte tenu de l'extrême variabilité des priorités dans la progression de mise en œuvre, notamment sur les réalisations de la SGP. Toutefois, le chiffrage s'appuie sur les termes de la convention cadre conclue entre le Département et la Société du Grand Paris,
- la conception du réseau : 0,700 million d'euros au titre notamment des subventions versées par l'AESN et de remboursement de frais de maîtrise d'œuvre par le SIAAP ;
- la réhabilitation des collecteurs : 1,968 millions d'euros.

B. Les recettes correspondantes aux mouvements d'ordre

Compte tenu d'un autofinancement complémentaire dégagé par la section de fonctionnement de 10,837 millions d'euros au bénéfice des opérations d'investissement, l'équilibre du budget nécessite, un niveau d'emprunt de 8,225 millions d'euros dont 2,018 millions d'euros de prêt de l'AESN à taux 0.

Dans ce cadre, l'encours de dette prévu pour fin 2018 s'établirait à 33,7 M€ (29,7 M€ envisagé pour le BP 2017). Le taux d'extinction de la dette passerait de 1,11 fin 2017 à 1,29 fin 2018.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**Fonctionnement****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
Dépenses	56,069	57,196	2,01%
Recettes	56,069	57,196	2,01%
CHARGE NETTE	0,000	0,000	

PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP2017</i>	<i>BP2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	10,312	10,194	-1,14 %
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	2,117	1,931	-8,83%
- Frais de personnel	13,111	12,949	-1,24 %
- Finances assainissement <i>dont</i> :	30,428	32,023	+5,24 %
. <i>Amortissement</i>	19,000	19,670	+3,53 %
. <i>Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	10,194	10,837	+6,30%
. <i>Intérêts de la dette</i>	0,169	0,169	<i>id</i>

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE
CHAPITRE**

<i>Libellés</i>	<i>BP2017</i>	<i>BP2018</i>	<i>Variation BP 2018/2017</i>
- Participation du budget principal	0,900	0,900	<i>id</i>
- Redevance d'assainissement	45,100	46,480	+3,06%

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2018 s'élèvent à 57,196 millions d'euros, en augmentation de 2,01 % par rapport au volume de dépenses de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent de la manière suivante:

1. **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements:** 10,194 millions d'euros avec une priorité donnée sur les postes relatifs aux travaux de maçonnerie et de curage :

La préservation et l'entretien du patrimoine : 6,553 millions d'euros dont:

- 0,278 million d'euros pour les espaces verts;
- 5,565 millions d'euros pour le curage des réseaux et les travaux de maçonnerie
- 0,710 pour les branchements incluant 0,160 million d'euros de subventions, dans le cadre de l'action faisant suite au contrat expérimental passé avec l'AESN pour accélérer la mise en conformité des branchements.

L'entretien des réseaux du SIAAP et des Communes: 1,651 million d'euros;

La gestion automatisée du réseau: 1,049 million d'euros;

Les études générales: 0,051 million d'euros;

L'hydrologie: 0,707 million d'euros;

La radio: 0,183 million d'euros

2. **Coopération décentralisée:** 0,100 million d'euros;
3. **Bâtiments, équipements et moyens généraux :** 1,931 millions d'euros,
4. **Ressources humaines :** 12,949 millions d'euros,
5. **Finances et assainissement :** 32,023 millions d'euros tous mouvements confondus.

Concernant les mouvements d'ordre: 30,507 millions d'euros dont :

- 10,837 millions d'euros au titre de l'autofinancement complémentaire, en augmentation par rapport au budget précédent (10,194 millions d'euros au BP 2017);
- 19,670 millions d'euros au titre des dotations aux amortissements.

Concernant les mouvements réels: 1,361 million recouvrant principalement :

- les intérêts de la dette : 0,169 million d'euros;
- la contribution du budget annexe au budget principal à hauteur de 0,692 million d'euros correspondant à la refacturation des fonctions supports exercées par le budget principal pour le budget annexe;
- la rémunération des concessionnaires d'eau prévue à hauteur de 0,500 million d'euros.

B) Les recettes

Le financement des dépenses est principalement assuré par:

1. La contribution du Département pour le financement des eaux pluviales: 0,900 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,332 million d'euros de refacturation de prestations entre les deux budgets;
2. la redevance d'assainissement : 46,480 millions d'euros, s'appuyant sur une augmentation du tarif de 1 centime, soit 56 centimes d'euros par m³ d'eau consommée et une hypothèse d'eau consommée de 83M m³, moyenne des quatre dernières années;
3. le remboursement par le SIAAP et les Communes des travaux effectués pour leur compte : 3,020 millions d'euros;
4. les mouvements d'ordre : 4,200 millions d'euros correspondant à la quote part de subvention d'investissement qui figure également en dépenses d'investissement.